



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2011**

SOMMAIRE

- I. Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel**
- II. Comptes consolidés annuels au 31 décembre 2011**
- III. Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2011**
- IV. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**
- V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**
- VI. Rapport de gestion**
- VII. Résultats des cinq derniers exercices**

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Je soussigné, Philippe VIAL, atteste, à ma connaissance, que les comptes au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels la société est confrontée.

La Seyne-sur-Mer

Le 30 avril 2012

Philippe VIAL
Président du Groupe VIAL



Comptes
Consolidés

2011

 **Sommaire**

- 03** Compte de résultat consolidé IFRS
- 04** Etat du résultat global consolidé
- 05** Bilan consolidé IFRS
- 07** Tableau de flux de trésorerie consolidé IFRS
- 08** Variation des capitaux propres
- 09** Annexes des comptes consolidés IFRS

Compte de résultat consolidé IFRS au 31 décembre 2011

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 5.1 | 104 383 | 101 566 |
| Autres produits des activités ordinaires | | 0 | 0 |
| Produits des activités ordinaires | | 104 383 | 101 566 |
| Achats consommés | | (45 827) | (44 619) |
| Charges de personnel | 6.2.1 | (19 902) | (18 093) |
| Charges externes | | (32 028) | (29 598) |
| Impôts et taxes | | (2 923) | (3 841) |
| Dotations aux amortissements | 5.1 | (4 463) | (4 389) |
| Dotations aux provisions et pertes de valeurs nettes de reprises | 5.1 | (283) | 204 |
| Autres produits et charges d'exploitation | | (215) | (569) |
| Résultat opérationnel courant | | (1 259) | 660 |
| Autres produits et charges opérationnels | 6.2.2 | (1 696) | (1 115) |
| Résultat opérationnel | 5.1 | (2 955) | (455) |
| Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement | | 0 | (429) |
| Coût de l'endettement financier brut | | (2 878) | (2 847) |
| Autres produits et charges financiers | 6.2.3 | 36 | 1 994 |
| Charge d'impôt | 6.2.4 | 12 310 | (1 629) |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | 0 | 0 |
| Résultat net | | 6 513 | (3 366) |
| Interêts non contrôlant | | 120 | (364) |
| Part du groupe | | 6 394 | (3 002) |
| Nombre d'actions | | | |
| Résultat net de base par action (en euros) | 6.2.5 | 0.57 | (0.32) |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 6.2.5 | 0.57 | (0.30) |

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2011

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|---|-------|--------------|----------------|
| Résultat net | | 6 513 | (3 366) |
| Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger avant IS | | 879 | 1 974 |
| Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers avant IS | | | |
| Impact IS de ces éléments | | (293) | (658) |
| Résultat global total | | 7 099 | (2 049) |
| dont : Part du groupe dans le résultat global total | | 6 980 | (1 828) |
| Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total | | 120 | (222) |
| Résultat global par action | | 0,62 | (0,19) |
| Résultat global dilué par action | | 0,62 | (0,18) |

ACTIF

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-11 | 31-déc-10 (*) |
|--|-------|----------------|----------------|
| Actifs non courants | | | |
| Goodwill | 6.1.1 | 1 766 | 1 846 |
| Autres immobilisations incorporelles | 6.1.1 | 12 645 | 13 999 |
| Immobilisations corporelles | 6.1.2 | 12 704 | 13 977 |
| Autres actifs non-courants | 6.1.3 | 1 494 | 1 425 |
| Impôts différés actifs | 6.2.4 | 5 031 | 2 237 |
| Total actifs non courants | | 33 639 | 33 484 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et en-cours | 6.1.4 | 48 879 | 52 301 |
| Clients et comptes rattachés | 6.1.5 | 1 866 | 1 770 |
| Autres actifs courants | 6.1.5 | 19 677 | 19 723 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 6.1.6 | 25 145 | 22 599 |
| Total actifs courants | | 95 567 | 96 394 |
| TOTAL ACTIF | | 129 206 | 129 878 |

* Comptes modifiés suite à une correction d'erreur (cf § 2.1)

PASSIF

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-11 | 31-déc-10 (*) |
|---|--------|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital émis | 6.1.7 | 11 208 | 70 756 |
| Réserves consolidés | | 49 752 | -52 029 |
| Titres en auto-contrôle | 6.1.7 | -16 861 | -708 |
| Résultat de l'exercice | | 6 394 | -3 002 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 50 493 | 15 017 |
| Interêts non contrôlant | | 25 | -28 |
| Total capitaux propres | | 50 518 | 14 989 |
| Passifs non courants | | | |
| Emprunts et dettes financières à long terme | 6.1.8 | 36 696 | 1 238 |
| Passif d'impôts non courants | 6.2.4 | 5 031 | 14 549 |
| Provisions non courantes | 6.1.10 | 5 527 | 6 472 |
| Total passifs non courants | | 47 253 | 22 259 |
| Passifs courants | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 7 511 | 9 097 |
| Concours bancaires courants | | 2 028 | 878 |
| Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme | 6.1.8 | 4 296 | 67 103 |
| Autres passifs courants | 6.1.11 | 17 599 | 15 552 |
| Total passifs courants | | 31 435 | 92 630 |
| TOTAL PASSIF | | 129 206 | 129 878 |

* Comptes modifiés suite à une correction d'erreur (cf § 2.1)

Tableau de flux de trésorerie consolidé IFRS au 31 décembre 2011

| <i>En milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net consolidé | 6 513 | -3 366 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 3 535 | 3 294 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | 0 | 0 |
| Plus et moins values de cession | 69 | 0 |
| Profits et pertes de dilution | 0 | -1 381 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | 10 118 | -1 453 |
| Coût de l'endettement financier net | 3 174 | 1 936 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | -12 310 | 1 629 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A) | 981 | 2 112 |
| Impôts versé | -1 | -4 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 4 521 | 9 488 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) | 5 501 | 11 596 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -2 585 | -2 524 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 76 | 49 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés) | -513 | -20 |
| Variation des prêts et avances consentis | -69 | 82 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E) | -3 090 | -2 413 |
| Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital : | | |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 0 | 0 |
| Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement) | -263 | -5 739 |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement) | -740 | -1 875 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | 0 | 0 |
| FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F) | -1 003 | -7 614 |
| Incidence des variations des cours des devises (G) | -10 | -53 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D E F G) | 1 397 | 1 516 |
| Trésorerie nette à l'ouverture | 21 722 | 20 207 |
| TRESORERIE NETTE A LA CLÔTURE | 23 117 | 21 722 |

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2011

En milliers d'euros

| | Capital social | Primes liées au capital | Réserves et résultats consolidés | Total capitaux propres part du groupe | Minoritaires | Total capitaux propres |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Au 1er janvier 2010* | 70 756 | 1 542 | (55 130) | 17 168 | 85 | 17 253 |
| Résultat net 2010 | | | (3 002) | (3 002) | (364) | (3 366) |
| Modification de périmètre | | | (251) | (251) | 251 | |
| Ecart de conversion | | | 1 316 | 1 316 | | 1 316 |
| Titres en auto-contrôle | | | (214) | (214) | | (214) |
| Au 31 décembre 2010 | 70 756 | 1 542 | (57 281) | 15 017 | (28) | 14 989 |
| Opérations sur le capital | (61 322) | | 61 322 | | | |
| Résultat net 2011 | | | 6 394 | 6 394 | 119 | 6 513 |
| Modification de périmètre | | | 66 | 66 | (66) | 0 |
| Ecart de conversion | | | 586 | 586 | | 586 |
| Conversion de l'emprunt obligataire | 1 774 | | 43 519 | 45 292 | | 45 292 |
| Titres en auto-contrôle | | | (16 862) | (16 862) | | (16 862) |
| Au 31 décembre 2011 | 11 208 | 1 542 | 37 744 | 50 493 | 25 | 50 518 |

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2011 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société Groupe Vial du 27 mars 2012 et du 30 avril 2012, qui en a aussi autorisé la publication. La date de l'Assemblée générale d'approbation des comptes a été fixée au 21 Mai 2012.

Groupe Vial (865 Avenue de Bruxelles ZE Les Playes Jean Monnet Nord 83500 La Seyne Sur Mer) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 483 340 121 (RCS Toulon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Groupe Vial SA est cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0010340406) depuis décembre 2006.

Le Groupe VIAL a pour activité principale la vente de produits de menuiserie : bois, aluminium et PVC. Le Groupe est intégré grâce à un outil de production composé de 9 usines et à un réseau de 74 magasins ouverts au 31 décembre 2011.

I - FAITS MARQUANTS

1.1 Une activité en progression sur l'exercice 2011(+2.96% à 104.4 M€)

Malgré un contexte difficile lié à l'achèvement de la Procédure de Sauvegarde le 20 octobre 2011 (Cf 1.7), le Groupe VIAL a su maintenir une croissance de son activité de +2,96% en 2011, en phase avec l'objectif de 105 M€ de chiffre d'affaires, défini dans le cadre du plan de Sauvegarde.

En Europe, la progression annuelle de l'activité a été réalisée par pure croissance organique, aucun magasin n'ayant été ouvert depuis le 1er trimestre de l'exercice précédent.

L'activité en Bolivie est réalisée par la vente directe de produits bois semi-finis à partir des deux usines, au travers de la création des cinq premiers magasins (détenus en propre) dans ce pays (Cf 1.3).

Ainsi, au 31 décembre 2011, le réseau de distribution du Groupe VIAL est constitué de 74 magasins dont 64 en France, 4 en Espagne, 1 au Portugal et 5 en Bolivie.

1.2 Suivi du taux de marge

Par ailleurs, malgré un contexte économique particulièrement difficile, la marge brute est maintenue par rapport à l'année dernière.

En décembre 2011, elle s'établit à 58.6 M€, représentant ainsi 56.10 % du chiffre d'affaires contre 56.07 % au 31 décembre 2010.

Cette performance résulte de plusieurs facteurs :

- Une offre de produits adaptés à la demande du marché (produits pour la rénovation), avec un rapport qualité prix particulièrement compétitif ;
- Une notoriété renforcée par une campagne de communication ciblée notamment à partir du second semestre 2011 ;
- Un contexte économique défavorable en Europe compensé par un fort dynamisme en Bolivie avec l'ouverture de 5 magasins au cours de l'exercice :
 - En Europe : une consommation morose, de fortes tensions sur les prix (des opérations promotionnelles réalisées sur le second et au quatrième trimestre en France) et un repli des mises en chantier de logements individuels en France ;
 - Un fort dynamisme des ventes de bois sur le marché bolivien où l'activité est réalisée par la vente directe de produits bois semi-finis à partir des 2 usines et par la création de 5 comptoirs de vente et 4 partenaires. La poursuite des axes d'amélioration métiers et l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble de la chaîne opérationnelle (production, logistique, gestion des stocks...) :
- Le positionnement maintenu sur le marché de la rénovation poursuit son impact positif sur le niveau global de la marge du Groupe.
- L'amélioration de la chaîne logistique et le renforcement de la centralisation des stocks en France vise à réduire les coûts d'approvisionnement.

1.3 Ouverture de magasins en Bolivie

Au cours de l'exercice 2011, le nombre de magasins détenus en propre a été porté à cinq en Bolivie :

- Trois magasins ont été créés au 4^{ème} trimestre 2011
- Deux magasins sont issus de la transformation des comptoirs de vente après une phase de test réussie au cours du 1^{er} semestre.

1.4 Décès du président du Conseil d'administration en date du 12 août 2011

Le Président du Groupe VIAL, Monsieur Fabrice Vial, a trouvé la mort dans la nuit du 11 au 12 août 2011.

Monsieur Philippe Vial, frère de Fabrice Vial a été élu président du Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 26 septembre 2011.

Depuis 2005, Philippe Vial dirigeait une société de communication, développement et sourcing intervenant notamment pour le compte du Groupe Vial en France et à l'étranger. Dès sa nomination et tout au long du dernier trimestre de l'exercice, Philippe Vial a revu l'organisation de l'équipe dirigeante du groupe et dans le même temps engagé plusieurs chantiers structurants (réorganisation de l'équipe commerciale, lancement d'actions marketing et publicitaires, projets de Formation interne...).

1.5 Assurance Homme clé

Suite au décès de Fabrice VIAL le 12 août 2011, la société a déposé deux déclarations de sinistre auprès des assureurs pour :

- bénéficiaire de l'indemnité d'assurance homme clé de 5 M€ ;
- et bénéficiaire d'une indemnité au titre de la garantie emprunteur permettant ainsi de réduire la dette bancaire rééchelonnée dans le cadre du plan de sauvegarde.

La procédure d'indemnisation par les assureurs est en cours d'instruction ; des vérifications sont en cours quant à la recevabilité des demandes effectuées.

A la date d'arrêté des comptes, aucun produit n'a été constaté au titre de ces sinistres.

1.6 Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Conseil d'administration du 20 décembre 2011 a décidé à l'unanimité de nommer M. Patrick Thinet en qualité de directeur général de la société Groupe Vial en remplacement de M. Anthony Rémy. Depuis octobre 2010, M. Patrick Thinet assurait la fonction de Directeur Général Délégué Finance au sein du Groupe VIAL.

1.7 Adoption du plan de sauvegarde et continuité d'exploitation

Signature d'un protocole d'accord sur l'aménagement de l'endettement avec le pool bancaire

En date du 14 décembre 2010, le Groupe VIAL a signé un protocole d'accord, assorti de conditions suspensives, sur la restructuration de sa dette senior avec le pool bancaire.

Cet accord prévoit un étalement sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine ; il permettrait d'assurer ainsi la pérennité de l'entreprise.

En conséquence, la dette senior d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5 M€ ;
- le solde, soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019.

Ouverture de la procédure de Sauvegarde pour les sociétés Groupe Vial et Vial Holding

En date du 14 janvier 2011 le Conseil d'administration a décidé de procéder à la requête en ouverture d'une procédure de Sauvegarde limitée aux deux sociétés concernées par la négociation avec les créanciers bancaires et obligataires, Groupe Vial et Vial Holding, holdings non opérationnelles du Groupe.

Par jugement en date du 24 janvier 2011, le Tribunal de Commerce de Toulon a ouvert une procédure de sauvegarde restreinte à ces deux sociétés avec une période d'observation prolongée jusqu'en octobre 2011, afin de faciliter la renégociation de leur endettement et de confirmer les termes de l'accord intervenu le 14 décembre dernier avec les banques du pool senior.

Le plan de sauvegarde prévoit également la conversion d'une obligation (OCEANES) pour une action (Cf 1.9).

Homologation du plan de sauvegarde pour les sociétés Groupe Vial et Vial Holding

En date du 20 octobre 2011, le Tribunal de commerce de Toulon a adopté le plan de sauvegarde de la société Groupe Vial et de la société Vial Holding avec la stricte reprise des modalités prévues par le plan initial relativement à la dette senior et aux OCEANE.

Continuité d'exploitation

En conséquence, le Conseil d'administration a estimé que les comptes au 31 décembre 2011 pouvaient être arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, le risque lié à l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette senior et de la dette obligataire étant désormais éteint avec d'une part le rééchelonnement de cet endettement sur les 8 prochaines années et d'autre part la conversion de l'emprunt obligataire en actions.

1.8 Réduction de capital motivée par les pertes de la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2011 a décidé de réduire le capital social de Groupe Vial à hauteur de 61 322 163,50 euros, pour le ramener de 70 756 342,50 euros à 9 434 179 euros.

Cette réduction de capital a été réalisée par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissaient dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

1.9 Conversion des OCEANE

La conversion des obligations en actions sur la base d'une action pour une obligation et l'augmentation de capital qui en découle, conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du code de commerce a été constatée après l'adoption du plan de sauvegarde.

En conséquence, le conseil administration du 28 octobre 2011 a constaté à l'unanimité la conversion des 1 773 836 obligations en 1 773 836 actions. Le capital social s'est trouvé ainsi porté de 9 434 179 euros à 11 208 015 euros, divisé en 11 208 015 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Afin de pérenniser l'activité de la société et de limiter les contestations issues des obligataires concernant l'adoption du plan de sauvegarde, M. Philippe Vial a racheté en date du 25 octobre 2011, 331 579 obligations moyennant le prix unitaire de 10€. Cette opération a été réalisée par sa société patrimoniale de droit portugais Powerportfolio, précisant en tant que besoin qu'il s'est engagé à ne pas spéculer sur les titres acquis.

Impacts comptables dans les comptes consolidés de Groupe Vial

La société a estimé que la conversion des obligations entrainait dans le champ d'application d'IAS 32.

Etant donné que la conversion effective des OCEANES en actions a été effectuée le 8 décembre 2011, c.à.d. après la reprise de cotation de l'action Groupe Vial sur NYSE Euronext, et que l'activité sur le titre ce jour-là ne permet pas de conclure que le marché était inactif, la cotation de l'action Vial au 8 décembre 2011 a été utilisée pour déterminer les impacts comptables selon l'approche IAS 32.

Cette approche conduit ainsi à constater :

- d'une part, l'annulation de la dette obligataire pour 28.3 M€,
- d'autre part, une augmentation des réserves consolidées pour 28.3 M€.

1.10 Créance de Carry Back

Le Groupe dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issue des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe. La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009.

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en vigueur. Aussi, en octobre 2009, la société Groupe Vial a initié une action judiciaire devant la Cour administrative de Marseille pour en obtenir le paiement ; le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance. La position du juge des référés a été confirmée par la Cour administrative d'Appel de Marseille le 10 mai 2010. Groupe Vial, qui conteste la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû, a saisi le Conseil d'Etat en juillet 2010.

Par ailleurs en date du 5 octobre 2011, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de Groupe Vial, celui-ci est toujours en attente du remboursement de la créance d'impôts sur les sociétés liée au Carry Back.

La direction estime, avec l'appui de ses conseils fiscaux, que la position retenue est fondée et que l'issue du contentieux lui sera favorable. Par conséquent, aucune provision du carry-back n'a été constituée.

1.11 Contrôles fiscaux en cours

Dans le cadre du litige fiscal de TVA en cours sur Vial Menuiseries, l'Administration a accepté en date du 25 février 2011, de prendre 3 fonds de commerce de magasins en nantissement pour un total de 2,3 M€ qui correspond au montant du redressement hors pénalités.

Par ailleurs, une requête introductive d'instance suite au contrôle fiscal de 2009 sur la société Vial Menuiseries a été déposée début 2012 dans le cadre du litige toujours en cours à la clôture (Cf. 11 Evénements postérieurs à la clôture).

1.12 Augmentation du capital et cession de parts de la filiale Bonabri

A effet du 1^{er} janvier 2011, la société Bonabria procédé à l'augmentation de son capital social de 1 030 200 euros par la création de 10 302 actions nouvelles de numéraires. La société Vial Portes ayant souscrit entièrement à l'augmentation du capital, sa participation a été ainsi augmentée de 56,06 % à 84,33%.

En date du 28 décembre 2011, une cession de 1 866 parts de la société a été réalisée au profit de la société Vial Portes, suite à cette opération la participation au capital de la société Bonabri est désormais de 95,99 %.

1.13 Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010 réunie le 16 décembre 2011

Les avis de réunion puis de convocation ont été insérés au BALO ainsi que dans le journal d'annonces légales. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par courrier simple le 30 novembre 2011.

L'assemblée s'est réunie le 16 décembre 2011 afin notamment de statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010 et sur l'augmentation de capital par émission de BSA avec délégations données au Conseil (Cf. 11.4).

II - BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe VIAL ont été établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de Groupe Vial SA.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Groupe Vial SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

2.1 Correction d'erreur en date du 1^{er} janvier 2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a identifié une erreur dans les états financiers d'une filiale (Amazonic) ayant servis à la première comptabilisation de cette dernière au 1^{er} juillet 2008 (cf. 6.1.1).

En effet, conformément à la réglementation comptable Bolivienne, un prêt d'argent accordé à la filiale Amazonic a été classé en capitaux propres dans les états financiers du 30 juin 2008 ; le reclassement de ce prêt en dettes financière n'avait pas été opéré lors de la première consolidation. En effet, l'existence de ce prêt, qui constitue un passif financier selon les termes d'IAS 32, n'a été identifiée qu'au début de l'exercice 2012 par la société, d'où la présente correction d'erreur.

Cadre réglementaire

Conformément à IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur significative doit être comptabilisé de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, c'est-à-dire en corrigeant la comptabilisation, l'évaluation ainsi que les informations présentées en annexe (IAS 8.42 et 43).

Les erreurs ou omissions sont considérées comme significatives si elles peuvent individuellement ou collectivement influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendraient sur la base des états financiers (IAS 8.5).

Ainsi, si l'erreur a été commise et affecte une ou plusieurs périodes publiées, les montants affectés doivent être ajustés sur ces mêmes périodes (retraitement de l'information comparative). Si l'erreur a été commise sur une période antérieure aux périodes présentées, les comptes d'actifs, de passifs et de capitaux propres d'ouverture de la première période présentée doivent être corrigés. L'impact de la correction d'erreur est ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture (IAS 8.42).

En outre, un état de situation financière (bilan) ajusté des effets éventuels d'une correction d'erreur à l'ouverture de la première période présentée doit également être présenté (IAS 1.39).

La correction d'une erreur significative d'une période antérieure est exclue du résultat de l'exercice au cours de laquelle elle est découverte (IAS 8.46).

Impacts dans les comptes consolidés

Conformément à l'IAS 8, la correction d'erreur a été corrigée de façon rétrospective dans les comptes comme si les faits avait été connus au moment du calcul de l'écart d'acquisition initial.

Les impacts sont les suivants :

- Immobilisations incorporelles :
 - Le montant d'écart d'acquisition complémentaire à constater s'élève à 2.9 M€ ; il convient de rappeler qu'en 2009 l'écart d'acquisition relatif à cette acquisition a été intégralement affecté en immobilisation incorporelles.
 - La mise en œuvre d'un impairment test sur l'UGT Coupe en date du 31 décembre 2009 a conduit à provisionner intégralement cet incorporel complémentaire.
 - L'impact net sur les droits de coupe présent à l'actif est nul au 1^{er} janvier 2010.
- Charges à payer : 2.9 M€ au 1^{er} janvier 2010.
- Situation nette au 1^{er} janvier 2010 (constatation de la dépréciation de l'écart d'acquisition) : - 2.9 M€.

Ils sont intégrés dans les états présentés ci-après : « **Bilan consolidé IFRS corrigé au 31 décembre 2010** » et « **Variation des capitaux propres corrigée au 31 décembre 2010** ».

Bilan Consolidé IFRS corrigé au 31 décembre 2010

Une erreur a été constaté sur les comptes 2008 de la société Amazonic ayant servis de base à l'établissement des comptes (Cf. 2.1 et 6.1.1).

Le bilan ci-après intègre la correction rétrospective de cette erreur en conformité avec IAS 8.

ACTIF

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-10 Comptes audités | Impact correction d'erreur | 31-déc-10 Comptes corrigés |
|--|-------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Actifs non courants | | | | |
| Goodwill | | 1 846 | | 1 846 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 13 999 | | 13 999 |
| Immobilisations corporelles | | 13 977 | | 13 977 |
| Autres actifs non-courants | | 1 425 | | 1 425 |
| Impôts différés actifs | | 2 237 | | 2 237 |
| Total actifs non courants | | 33 484 | 0 | 33 484 |
| Actifs courants | | | | |
| Stocks et en-cours | | 52 301 | | 52 301 |
| Clients et comptes rattachés | | 1 770 | | 1 770 |
| Autres actifs courants | | 19 723 | | 19 723 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | | 22 599 | | 22 599 |
| Total actifs courants | | 96 394 | 0 | 96 394 |
| TOTAL ACTIF | | 129 878 | 0 | 129 878 |

PASSIF

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-10 Comptes audités | Impact correction d'erreur | 31-déc-10 Comptes corrigés |
|---|-------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Capitaux propres | | | | |
| Capital émis | | 70 756 | | 70 756 |
| Réserves consolidés | | -49 106 | -2 923 | -52 029 |
| Titres en auto-contrôle | | -708 | | -708 |
| Résultat de l'exercice | | -3 002 | | -3 002 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 17 940 | -2 923 | 15 017 |
| Interêts non contrôlant | | -28 | | -28 |
| Total capitaux propres | | 17 912 | -2 923 | 14 989 |
| Passifs non courants | | | | |
| Emprunts et dettes financières à long terme | | 1 238 | | 1 238 |
| Passif d'impôts non courants | | 14 549 | | 14 549 |
| Provisions non courantes | | 6 472 | | 6 472 |
| Total passifs non courants | | 22 259 | 0 | 22 259 |
| Passifs courants | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 9 097 | | 9 097 |
| Concours bancaires courants | | 878 | | 878 |
| Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme | | 67 103 | | 67 103 |
| Autres passifs courants | | 12 629 | 2 923 | 15 552 |
| Total passifs courants | | 89 707 | 2 923 | 92 630 |
| TOTAL PASSIF | | 129 878 | 0 | 129 878 |

Variation des capitaux propres corrigée au 31 décembre 2010

Une erreur a été constaté sur les comptes 2008 de la société Amazonic ayant servis de base à l'établissement des comptes (Cf. 2.1 et 6.1.1).

Le tableau de variation des capitaux propres ci-après intègre la correction rétrospective de cette erreur en conformité avec IAS 8.

| <i>En milliers d'euros</i> | Capital social | Primes liées au capital | Réserves et résultats consolidés | Total capitaux propres part du groupe | Minoritaires | Total capitaux propres |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Au 1er janvier 2009 | 70 756 | 1 542 | (36 583) | 35 714 | 234 | 35 948 |
| Résultat net 2009 | | | (15 530) | (15 530) | (412) | (15 942) |
| Modification de périmètre | | | (62) | (62) | 254 | 192 |
| Ecart de conversion | | | (30) | (30) | 9 | (21) |
| Au 31 décembre 2009 auditée | 70 756 | 1 542 | (52 206) | 20 092 | 85 | 20 176 |
| Impact correction d'erreur | | | (2 923) | (2 923) | | |
| Au 31 décembre 2009 corrigée | 70 756 | 1 542 | (55 130) | 17 168 | 85 | 17 252 |
| Résultat net 2010 | | | (3 002) | (3 002) | (364) | (3 366) |
| Modification de périmètre | | | (251) | (251) | 251 | 0 |
| Ecart de conversion | | | 1 316 | 1 316 | | 1 316 |
| Titres en auto-contrôle | | | (214) | (214) | | (214) |
| Au 31 décembre 2010 corrigée | 70 756 | 1 542 | (57 281) | 15 017 | (28) | 14 989 |

2.2 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe VIAL au 31 décembre 2011 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2010.

2.3 Présentation des états financiers

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions pour risques et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation Comptabilité n°2009-R.03 du 2 juillet 2009.

Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2009-R-03 avec la mise en évidence d'un résultat opérationnel courant (ROC).

2.4 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées à la note 3 des présentes annexes.

2.5 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ses estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée depuis l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ses estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles. Elles concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs notamment la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (notes 3.2.1 et 3.2.4), l'évaluation des engagements de retraite (note 3.2.10), les provisions (note 3.2.9), et la recouvrabilité des impôts différés actifs (note 3.2.12).

III - PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Cadre général

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, les comptes consolidés de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Bulletin Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Le site internet de la commission européenne sur lequel ce référentiel est disponible est le suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

3.2 Textes appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011

Le Groupe VIAL n'a pas constaté d'impact sur ses comptes suite à la mise en œuvre des différents amendements, normes et interprétations suivants :

- IAS 24 « Information relative aux parties liées » révisée ;
- Amendement « Classement des émissions de droits » à IAS 32 « Instruments financiers : présentation » ;
- Amendements « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants » à IFRS 1 ;
- Amendements « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » à IFRIC 14 ;
- Améliorations annuelles (2008-2010) des IFRS.
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ».

3.3 Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2011 et non appliqués par anticipation

Le Groupe VIAL n'a pas opté pour une application anticipée des textes présentés ci-dessous, dont certains sont toujours en cours d'adoption au niveau de l'Union européenne :

- Amendements à IAS 19 visant principalement à éliminer la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels (méthode du corridor) ;
- Amendements à IAS 1 relatif à la présentation des autres éléments du résultat global ;
- Amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » : Transferts d'actifs financiers ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- IFRS 9, « Instruments financiers » : classification et évaluation des actifs et passifs financiers ;
- IFRS 10, « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11, « Accords conjoints » ;
- IFRS 12, « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » ;
- IFRS 13, « Evaluation de la juste valeur » ;
- Amendement à IAS 27, « Etats financiers individuels » ;
- Amendement à IAS 28, « Participation dans des entreprises associées et dans des co-entreprises ».

S'agissant de la norme IFRS 11, elle prévoit que les participations détenues conjointement soient consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et supprime l'option de les consolider selon la méthode de l'intégration proportionnelle, telle que prévue jusqu'à présent par la norme IAS 31. Le Groupe ne possédant aucune participation détenue conjointement l'application de cette norme n'aura pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

S'agissant des autres normes et particulièrement de la norme IFRS 10, qui est susceptible d'entraîner une modification du périmètre de consolidation, il est actuellement trop tôt pour déterminer de façon précise l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les comptes consolidés du Groupe.

3.4 Méthodes de consolidation

3.4.1. Critères de consolidation

L'ensemble des entreprises contrôlées ou sur lesquelles est exercée une influence notable est consolidé.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dont le groupe VIAL détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale ;
- les participations dans les entreprises associées sous influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation.

3.4.2. Date de clôture des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes clôturés au 31 décembre 2011.

3.4.3. Méthodes de conversion

Etats financiers des sociétés étrangères

Hormis les sociétés roumaines et la société bolivienne, toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont situées dans la zone euro et leur monnaie de fonctionnement est l'euro. En conséquence, le Groupe constate sur les comptes des sociétés roumaines et bolivienne, un écart lié à la conversion en euro d'états financiers de sociétés étrangères tenus dans une devise autre que l'euro inscrit au bilan du Groupe.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les pertes et profits résultant de la conversion sont enregistrés en résultat d'exploitation courant.

Conversion d'une activité à l'étranger

Conformément à la norme IAS 21§39 et §44, les résultats et la situation financière d'une activité à l'étranger sont convertis dans une monnaie de présentation de sorte que l'activité à l'étranger puisse être intégrée dans les états financiers consolidés, en utilisant les les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ; et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres

Par ailleurs en application de la norme IAS 21§ 45, tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

3.5 Méthodes et règles d'évaluation

3.5.1. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont portés immédiatement en résultat.

La valorisation de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue d'un délai d'un an, postérieurement à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais leur valeur est vérifiée au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur (voir modalités ci-après 3.2.4). Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

3.5.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles intègrent des droits de coupe détenus par la société bolivienne ; ces droits sont acquis par cette entité pour des durées de 5 à 15 ans reconductibles. Sur la base d'une hypothèse de renouvellement de ces concessions, ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 15 ans jusqu'au 30 juin 2010 puis 10 ans depuis.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels, sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité, généralement, comprise entre 1 et 5 ans. Les durées d'utilité probables sont revues à chaque clôture.

La société n'a pas développé d'activité particulière en matière de recherche et développement.

3.5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique (incluant le prix d'achat, les frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'actif), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs

Lors de regroupements d'entreprises, les immobilisations corporelles acquises sont le cas échéant réévaluées à la juste valeur, lorsque celle-ci diffère de façon significative de leur valeur comptable.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en retenant les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, appliquées de façon homogène au sein du Groupe :

- Constructions et aménagements : 10 à 15 ans ;
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

Les contrats de location sont qualifiés de location financement au sens de la norme IAS 17 « Contrats de location » lorsqu'ils transfèrent au locataire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué (exemple : option d'achat à un prix préférentiel,...). Dans ce cas, l'actif faisant l'objet du contrat est immobilisé et amorti selon la méthode décrite ci-dessus, et la dette correspondante est comptabilisée en dettes financières. Les charges de loyer sont ventilées entre le remboursement de l'emprunt et les frais financiers.

En vertu de ces principes, tous les contrats de location financement significatifs ont été retraités. S'agissant des autres contrats, les loyers sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur la durée du contrat.

3.5.4. Dépréciation des actifs immobilisés

Pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois lors de la clôture des comptes annuels et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités de Groupe Vial. Leur ventilation des UGT est ainsi basée sur les secteurs opérationnels du Groupe et est conforme aux préconisations de la norme IFRS 8.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure à sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable, et la valeur d'utilité qui correspond aux cash-flows prévisionnels actualisés sur trois ans après prise en compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.
- La valeur terminale est déterminée en actualisant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur la valeur des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations constatées sur les actifs immobilisés viennent minorer la base amortissable.

Le taux d'actualisation est égal :

- au taux de l'argent sans risque à 10 ans,
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité,
- majoré d'une décote de taille des micro-capitalisations et d'une prime d'illiquidité qui se justifie par le besoin identifié par le management du Groupe d'augmenter ses sources de financement externe.

3.5.5. Actifs et passifs financiers

Le Groupe applique la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Les actifs et passifs financiers comprennent principalement, dans le cas du Groupe :

- les autres actifs non courants (prêts, dépôts et cautionnements versés)
- les clients et comptes rattachés
- les emprunts et autres passifs financiers (y compris les dettes fournisseurs)
- les autres actifs financiers.

Prêts et créances financières (dépôts et cautionnements versés)

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cas du Groupe VIAL, cette valeur est généralement égale à la valeur nominale de la créance, en l'absence de décalage significatif entre la date de comptabilisation de la créance et la date de règlement (effet de l'actualisation négligeable).

Le cas échéant, les créances peuvent être minorées d'une provision pour dépréciation de deux manières :

- Provision au cas par cas en fonction d'un risque de non recouvrement,
- Provision statistique.

Emprunts et dettes financières

Les dettes financières (courantes et non courantes) sont initialement comptabilisées au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; elles tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés en juste valeur, conformément à la norme IAS 39.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat, sauf lorsque les instruments considérés répondent aux critères de la comptabilité des flux de trésorerie tels que définis par IAS 39.

Dans ce cas la part efficace des variations de juste valeur est enregistrée en capitaux propres sur la ligne « Autres éléments reconnus directement en capitaux propres » jusqu'à ce que le sous-jacent soit comptabilisé au compte de résultat. La part inefficace est comptabilisée en résultat.

3.5.6. Stocks

Les stocks sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition, augmenté des frais d'approvisionnement. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré – premier sorti (FIFO).

Pour des raisons pratiques, c'est le dernier prix d'achat connu qui est retenu, sauf écart significatif.

Des provisions pour dépréciation des stocks sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, nette des frais de commercialisation.

3.5.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

3.5.8. Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées. Les plus et moins values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

3.5.9. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans les cas où cette perte ou ce passif n'est pas probable où ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe (cf. note 8 des présentes annexes).

Les provisions à échéance supérieure à un an sont actualisées, dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

3.5.10. Engagements de retraite et prestations assimilées

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » :

- les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de la période ;
- les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés et évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les seuls régimes à prestations définies recensés concernent les engagements de départ en retraite (indemnités de fin de carrière) supportés en France au titre des diverses conventions collectives applicables au sein du Groupe :

- Convention n°1947, Bois d'œuvre et produits dérivés ;
- Convention N°2630 et N° 650, Métallurgie Bouches du Rhône ;
- Convention N°398-533-652, Négoce de matériaux de menuiseries de construction ;
- Convention n°83, Charpentes et constructions industrialisées, portes planes.
- Convention n°2098, Prestation de services.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (table de mortalité, probabilité de maintien dans le Groupe) ainsi que financières (taux d'actualisation, évolution prévisible des rémunérations).

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans la provision, sans application de la règle du corridor.

3.5.11. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

Dans le Groupe, ce transfert intervient de façon générale à la livraison, qui correspond à la date de retrait des articles en magasin par les clients.

3.5.12. Impôts différés

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôt, conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux applicables à la date de clôture. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur récupération est probable.

Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe tient compte notamment des prévisions de résultats fiscaux futurs des entités fiscales sur un horizon généralement de trois ans, des éléments passés non récurrents et des stratégies fiscales spécifiques à chaque pays. La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige l'exercice du jugement de la Direction. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue de la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée au budget et plan à trois ans.

3.5.13. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée en fonction des secteurs opérationnels suivants :

- Coupe : ce secteur regroupe l'activité d'exploitation forestière de la société Bolivienne.
- Centrale d'achat : le Groupe dispose d'une centrale d'achat, la société Plateforme des Menuiseries du Sud (PMS), qui assure la logistique entre les usines et les magasins.
- Distribution / Fabrication :
 - la fabrication est réalisée dans 9 usines portées par 6 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (Vial Portes, Vial Pvc Alu, UTM, Vitrarom, Bonabri, Amazonic). Les produits fabriqués par ces sociétés contribuent pour plus des deux tiers au chiffre d'affaires du Groupe et sont distribués au travers de son réseau de magasins.
 - la distribution est assurée par les sociétés Vial Menuiseries, Vial Carpinterias, LAIV, Amazonic : le nombre de points de vente en exploitation a été augmenté de 5 en Bolivie soit un total de 74 magasins en activité.
- Holding / Corporate : les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles sont regroupées dans ce secteur.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs.

Modalités de détermination des prix de transfert entre les différents secteurs du Groupe

Dans la mesure du possible, les marges brutes sont réparties de façon équivalente entre la fabrication et la distribution. La centrale d'achats bénéficie d'une marge simplement suffisante à la couverture de ses frais de structure. La détermination des marges s'effectue « à l'envers », c'est-à-dire en partant du prix de vente consommateur acceptable pour un positionnement marché, et des achats matières ou marchandises réalisés en conséquence (cf. note 9.1, description de la politique d'achats de matières premières du Groupe).

La politique de cession interne au sein du groupe conduit à facturer aux entités de distribution des produits livrés à leur prix de vente client minoré de la marge distribution.

Les tableaux sur l'information sectorielle sont présentés à la note 5 des présentes annexes.

3.5.14. Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaire en circulation, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives après neutralisation le cas échéant des actions d'autocontrôle.

3.5.15. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net). La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les découverts bancaires remboursables à vue.

IV - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2011

4.1.1. Périmètre de consolidation du Groupe Vial

| Société | Forme juridique | Activité | Pays | 31-déc-11 | | | 31-déc-10 | | |
|-----------------------------------|-----------------|------------------------|---------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | | | | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt | Méthode de consolidation | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt | Méthode de consolidation |
| GROUPE VIAL | SA | Société mère | France | - | - | - | - | - | - |
| VIAL HOLDING | SAS | Holding | France | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| VIAL MENUISERIES | SAS | Magasins | France | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| VIAL PVC ALU | SAS | Fabrication PVC et ALU | France | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| VIAL PORTES | SAS | Fabrication bois | France | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD | SAS | Centrale d'achat | France | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| VIAL VERRE | SAS | sans activité | France | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA | S.L. | Usine | Espagne | 80% | 80% | IG | 80% | 80% | IG |
| AMAZONIC | S.L. | Usine | Bolivie | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| VITRAROM | S.L.R. | Fabrication | Roumanie | 99,94% | 99,94% | IG | 99,94% | 99,94% | IG |
| VIAL CARPINTERIAS | S.L. | Magasins | Espagne | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| LAIV | S.L. | Magasins | Portugal | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| BONABRI | SAS | Usine | France | 95,99% | 95,99% | IG | 84% | 84% | IG |

Légende : IG : intégration globale

4.2 Variation du périmètre

4.2.1. Augmentation du capital et cession de part de la société Bonabri

A effet du 1er janvier 2011, la société BONABRI a procédé à l'augmentation de son capital social de 1 030 200 euros par la création de 10 302 actions nouvelles de numéraires, suite à l'incorporation d'une créance détenue par Vial Portes pour un montant équivalent à l'augmentation de capital. La société Vial Portes ayant été seule bénéficiaire de cette augmentation du capital, sa participation a été ainsi augmentée de 56,06 % à 84,33 %.

En date du 28 décembre 2011, une cession de 1 866 parts de la société a été réalisée au profit de la société Vial Portes (pour 1866 euros) ; suite à cette opération la participation au capital de la société Bonabri est désormais de 95,99 %.

V - INFORMATION SECTORIELLE

5.1 Résultats sectoriels (3.5.13. Information sectorielle)

Ventilation sectorielle des principaux éléments de résultat

| Résultats sectoriels au 31 décembre 2011 | Coupe | Centrale d'achat | Distribution & Fabrication | Holding / Corporate | Eliminations inter- secteurs | Total Groupe |
|--|--------------|---------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires total | 2 829 | 14 986 | 103 844 | 6 905 | (24 181) | 104 383 |
| Chiffre d'affaires inter secteurs | (980) | (14 961) | (1 421) | (6 820) | 24 181 | 0 |
| Chiffre d'affaires externe | 3 809 | 29 947 | 105 265 | 13 725 | 0 | 152 746 |
| Résultat opérationnel | 423 | (1 499) | 13 733 | (1 631) | (13 980) | (2 955) |

Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés MEE

0

Charges sans contrepartie en trésorerie :

| | | | | | | |
|---|---------|-------|---------|-------|--|---------|
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels | (1 667) | | (6) | (47) | | (1 720) |
| Dotations aux amortissements des actifs corporels | (217) | (59) | (2 232) | (222) | | (2 729) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat Goodwill | | | (81) | | | (81) |
| Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat | | | 851 | 2 | | 853 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges nettes de reprises | 0 | (123) | (330) | 178 | | (275) |

| Résultats sectoriels au 31 décembre 2010 | Coupe | Centrale d'achat | Distribution & Fabrication | Holding / Corporate | Eliminations inter- secteurs | Total Groupe |
|--|----------------|---------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires total | 2 738 | 14 333 | 102 100 | 6 296 | (23 900) | 101 566 |
| Chiffre d'affaires inter secteurs | (2 639) | (13 914) | (1 147) | (6 200) | 23 900 | (0) |
| Chiffre d'affaires externe | 99 | 418 | 100 952 | 96 | | 101 566 |
| Résultat opérationnel | (1 243) | (87) | 182 | (595) | 1 288 | (455) |

Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés MEE

0

Charges sans contrepartie en trésorerie :

| | | | | | | |
|---|---------|------|---------|-------|--|---------|
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels | (1 371) | 0 | (21) | (45) | | (1 437) |
| Dotations aux amortissements des actifs corporels | (171) | (69) | (2 299) | (232) | | (2 771) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat Goodwill | | | | | | 0 |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat - Autres | | 62 | | | | 62 |
| Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat | 0 | 0 | 598 | 0 | | 598 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges nettes de reprises | 0 | 62 | 165 | (23) | | 204 |

5.2 Actifs et passifs sectoriels

Ventilation sectorielle des principaux postes du bilan

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2011

| Actifs sectoriels | Coupe | Centrale achat | Distribution + Fabrication | Holding | Eliminations inter- secteurs | Total Groupe |
|--|---------------|---------------------------|---|----------------|---|-------------------------|
| Goodwill | | | 1 766 | 0 | 0 | 1 766 |
| Autres immobilisations incorporelles | 12 558 | 50 | 37 | | 0 | 12 645 |
| Immobilisations corporelles | 2 668 | 114 | 8 641 | 1 281 | 0 | 12 704 |
| Autres actifs non-courants | 0 | 1 | 1 377 | 31 085 | -30 969 | 1 494 |
| Stocks et en-cours | 3 986 | 5 138 | 39 756 | 0 | -1 | 48 879 |
| Clients et comptes rattachés | 572 | 4 449 | 1 835 | 117 | -5 107 | 1 866 |
| Autres actifs courants | 807 | 4 221 | 15 359 | 76 380 | -77 089 | 19 677 |
| Total des actifs sectoriels (en valeur nette) | 20 590 | 13 973 | 68 769 | 108 863 | -113 166 | 99 030 |
| Actifs non affectés | | | | | | 30 176 |
| Total Actif Consolidé | | | | | | 129 206 |

| Passifs Sectoriels | Coupe | Centrale achat | Distribution + Fabrication | Holding | Eliminations inter- secteurs | Total Groupe |
|-------------------------------------|--------------|---------------------------|---|----------------|---|-------------------------|
| Provisions non courantes | | 77 | 5 252 | 198 | 0 | 5 527 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 365 | 2 119 | 8 955 | 1 178 | -5 106 | 7 511 |
| Autres passifs courants | 7 916 | 12 052 | 67 303 | 7 128 | -76 799 | 17 599 |
| Total des passifs sectoriels | 8 280 | 14 247 | 81 510 | 8 504 | -81 904 | 30 637 |
| Passifs non affectés | | | | | | 98 569 |
| Total Passif consolidé | | | | | | 129 206 |

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2010

| Actifs Sectoriels | Coupe | Centrale achat | Distribution + Fabrication | Holding | Eliminations inter- secteurs | Total Groupe |
|--|---------------|-------------------|----------------------------------|----------------|------------------------------------|-----------------|
| Goodwill | 0 | 0 | 1 847 | 0 | 0 | 1 847 |
| Autres immobilisations incorporelles | 13 895 | 50 | 8 115 | -8 060 | 0 | 13 999 |
| Immobilisations corporelles | 2 291 | 139 | 10 261 | 1 287 | 0 | 13 977 |
| Autres actifs non-courants | 0 | 1 | 1 308 | 30 573 | -30 456 | 1 425 |
| Stocks et en-cours | 2 201 | 4 913 | 44 859 | 0 | 328 | 52 301 |
| Clients et comptes rattachés | 585 | 3 342 | 1 807 | 428 | -4 392 | 1 770 |
| Autres actifs courants | 409 | 7 752 | 6 174 | 86 890 | -81 502 | 19 723 |
| Total des actifs sectoriels (en valeur nette) | 19 381 | 16 197 | 74 369 | 111 117 | -116 022 | 105 042 |
| Actifs non affectés | | | | | | 24 836 |
| Total Actif Consolidé | | | | | | 129 878 |

| Passifs Sectoriels | Coupe | Centrale achat | Distribution + Fabrication | Holding | Eliminations inter- secteurs | Total Groupe |
|-------------------------------------|------------|-------------------|----------------------------------|--------------|------------------------------------|-----------------|
| Provisions pour risques et charges | 0 | 26 | 6 224 | 222 | 0 | 6 472 |
| Autres passifs non courants | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 353 | 3 187 | 9 298 | 654 | -4 395 | 9 097 |
| Autres passifs courants | 497 | 3 270 | 9 904 | 1 592 | -2 633 | 12 629 |
| Total des passifs sectoriels | 850 | 6 483 | 25 426 | 2 468 | -7 028 | 28 198 |
| Passifs non affectés | | | | | | 101 679 |
| Total Passif consolidé | | | | | | 129 878 |

VI– NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

6.1 Détail des postes du bilan

6.1.1 Immobilisation incorporelles

| <i>en milliers d'euros</i> | Ecart d'acquisition | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|---|------------------------|--|----------------|
| Valeur Comptable Brute | | | |
| <i>Au 31 décembre 2010</i> | 29 272 | 16 734 | 46 006 |
| Acquisitions | | 40 | 40 |
| Sorties | | | 0 |
| Correction d'erreur | | 2 869 | 2 869 |
| Reclassements | | -2 | -2 |
| Effet des variations de change | | 628 | 628 |
| <i>Au 31 décembre 2011</i> | 29 272 | 20 268 | 49 540 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | |
| <i>Au 31 décembre 2010</i> | -27 426 | -2 735 | -30 162 |
| Dotations aux amortissements | | -1 720 | -1 720 |
| Pertes de valeur en résultat | -81 | | -81 |
| Reprises de pertes de valeur en résultat | | | 0 |
| Sorties | | | 0 |
| Pertes de valeur en réserves | | -2 869 | -2 869 |
| Effet des variations de change | | -300 | -300 |
| <i>Au 31 décembre 2011</i> | -27 507 | -7 624 | -35 130 |
| Valeur comptable nette | | | |
| <i>Au 31 décembre 2010</i> | 1 846 | 13 999 | 15 845 |
| <i>Au 31 décembre 2011</i> | 1 765 | 12 645 | 14 410 |

▪ **Société Bonabri**

Suite au test de dépréciation réalisé sur l'écart d'acquisition résiduel de la société Bonabri pour un montant de 0,1 M€, celui-ci a été intégralement déprécié au 31 décembre 2011.

▪ Société bolivienne, AMAZONIC*Historique*

En août 2008, Vial Holding a acquis les titres de sa filiale bolivienne Amazonic pour un montant total de 16 500 K€.

L'analyse des conditions contractuelles du contrat d'acquisition a mis en évidence que la date à laquelle le contrôle de cette société bolivienne fut transféré à Vial Holding était le 1er juillet 2008.

L'affectation de l'écart d'acquisition de la société bolivienne a été réalisée sur le premier semestre 2009 ; elle a conduit à identifier des actifs incorporels composés de droits de coupe et de droits d'exploitation forestière qui représentent l'intégralité de cet écart d'acquisition. En effet, ces actifs sont identifiables (ils résultent de droits contractuels), contrôlés par la société bolivienne et porteurs d'avantages économiques futurs. Ces droits ont fait l'objet d'un amortissement sur une durée initiale d'exploitation moyenne de 15 ans (jusqu'au 30 juin 2010).

Par souci de prudence, la durée d'amortissement a été portée de façon prospective sur 10 ans et ce à compter du 1er juillet 2010.

Identification d'une erreur sur les comptes ayant servi à la première consolidation d'AMAZONIC

Au cours de l'exercice 2011, il a été procédé à un ajustement du prix du droit de coupe constaté sur la filiale Amazonic, consécutif à une correction d'erreur dont le principal impact au 1^{er} janvier 2010 a été une diminution de la situation nette de 2.9 M€ par contrepartie d'une augmentation d'un poste des autres passifs pour 2.9 M€ (Cf . « Bilan consolidé IFRS corrigé au 31 décembre 2010 » et « Variation des capitaux propres corrigée au 31 décembre 2010 »).

Cet ajustement du prix du droit de coupe a été assimilé à un complément de prix de cet actif incorporel qui est passé de 15.5 M€ à 18.4 M€. Toutefois, la correction rétrospective des états financiers en conformité à IAS 8 nous a conduit à réaliser de nouveau les tests d'impairment sur les incorporels d'AMAZONIC en date du 1^{er} janvier 2010. Suite à ce test, la totalité du complément de prix sur le droit de coupe a été dépréciée, d'où un montant net de l'actif incorporel identique au 1^{er} janvier 2010 (15.5 M€).

Nous avons également procédé à un nouveau test de dépréciation en date du 31 décembre 2010 ; l'impairment test effectué sur la juste valeur du droit de coupe à cette date ne remet pas en cause la juste valeur du droit de coupe au 31 décembre 2010.

▪ Société roumaine, VITRAROM

L'écart d'acquisition relatif aux sociétés roumaines acquises en novembre 2009 (1.8 M€) a fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement sur la société VITRAROM, fusionnée fin 2010. Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2011 n'a pas conduit à déprécier cet incorporel.

En 2012, l'intégration opérationnelle de VITRAROM suite à la fusion des sociétés roumaines fin 2010, permettra d'opérer le test de dépréciation sur l'UGT Distribution et fabrication.

Suite au test de dépréciation réalisé sur l'écart d'acquisition relatif à la société Bonabri pour un montant de 0,1 M€, celui a été intégralement déprécié au 31 décembre 2011.

6.1.2 Immobilisations corporelles

| <i>en milliers d'euros</i> | Terrains | Constructions | Matériel et outillage | Autres | Immobilisations en Cours | Total |
|---|------------|---------------|-----------------------|--------------|--------------------------|---------------|
| Valeur Comptable Brute | | | | | | |
| <i>Au 31 décembre 2010</i> | 340 | 9 570 | 14 311 | 6 891 | 288 | 31 399 |
| Acquisitions | 3 | 914 | 361 | 637 | 629 | 2 544 |
| Sorties | -17 | 0 | -562 | -349 | -7 | -935 |
| Variations de périmètre | | | | | | 0 |
| Ecart de conversion | 7 | 5 | 37 | 19 | 26 | 95 |
| Autres | 0 | 339 | -23 | -1 181 | -232 | -1 097 |
| Au 31 décembre 2011 | 333 | 10 828 | 14 124 | 6 017 | 704 | 32 005 |
| Amortissements et pertes de valeur cumulés | | | | | | |
| <i>Au 31 décembre 2010</i> | 36 | 3 331 | 10 801 | 3 254 | 0 | 17 422 |
| Dotations | 0 | 909 | 1 167 | 650 | 3 | 2 729 |
| Pertes de valeur en résultat | | | | | | 0 |
| Reprises de pertes de valeur en résultat | | | | | | 0 |
| Sorties | -37 | -115 | -520 | -111 | -71 | -853 |
| Variations de périmètre | | | | | | 0 |
| Ecart de conversion | 0 | 4 | 19 | 6 | 0 | 29 |
| Autres | 0 | -209 | -106 | 222 | 67 | -26 |
| Au 31 décembre 2011 | 0 | 3 920 | 11 361 | 4 020 | 0 | 19 301 |
| Valeur comptable nette | | | | | | |
| Valeur comptable nette au 31-12-2010 | 304 | 6 239 | 3 509 | 3 637 | 288 | 13 977 |
| Valeur comptable nette au 31-12-2011 | 333 | 6 908 | 2 762 | 1 997 | 704 | 12 704 |

Les données précédentes incluent les montants suivants relatifs aux biens utilisés dans le cadre de contrats de location financement :

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|---|------------|------------|
| Terrains | | |
| Constructions | 880 | 935 |
| Matériel et outillage | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |
| Total des biens pris en location financement en valeurs nettes | 880 | 935 |

6.1.3 Autres actifs non courants

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | | 31-déc-10 | |
|---|--------------|-----------------------------|--------------|--------------|
| | Valeur brute | Provision pour dépréciation | Valeur nette | Valeur nette |
| Prêts | 5 | 0 | 5 | 18 |
| Autres immobilisations financières | 1 489 | 0 | 1 489 | 1 407 |
| Total des autres actifs non courants | 1 494 | 0 | 1 494 | 1 425 |

Le poste « Autres immobilisations financières » est composé des dépôts et cautionnements versés sur les locations des magasins.

6.1.4 Stocks

Le stock s'élève à 48 879 K€ au 31 décembre 2011. La composition de ce stock est détaillée dans le tableau suivant :

| <i>en milliers d'euros</i> | Matières premières | Encours de fabrication | Produits finis | Marchandises | TOTAL |
|--|--------------------|------------------------|----------------|---------------|---------------|
| Stocks en valeur brute au 31-déc-2011 | 12 146 | 516 | 1 093 | 38 414 | 52 169 |
| Réductions de valeur à l'ouverture | -127 | -177 | 0 | -4 527 | -4 832 |
| Dotations | 0 | 0 | 0 | -186 | -186 |
| Reprises | 23 | 49 | 0 | 1 655 | 1 727 |
| Variations de périmètre | | | | | 0 |
| Ecart de conversion | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Réductions de valeur à la clôture | -105 | -128 | 0 | -3 057 | -3 291 |
| Stocks en valeur nette au 31-déc-2011 | 12 042 | 388 | 1 093 | 35 356 | 48 878 |

Une provision est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

Cette dernière est obtenue à la suite de la prise en compte d'une dépréciation de stocks endommagés, devenus complètement ou partiellement obsolètes, non utilisés ou avec des prix de vente en baisse.

Cette provision pour dépréciation des stocks est calculée élément par élément.

6.1.5 Clients et comptes rattachés, autres actifs courants

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | | 31-déc-10 | |
|---|---------------|-----------------------------|---------------|---------------|
| | Valeur brute | Provision pour dépréciation | Valeur nette | Valeur nette |
| Clients et comptes rattachés | 2 834 | 969 | 1 866 | 1 770 |
| Autres actifs courants | | | | |
| Avances et acomptes sur commandes | 4 182 | 0 | 4 182 | 2 529 |
| Charges constatées d'avance | 781 | 0 | 781 | 641 |
| Autres créances | 14 714 | 0 | 14 714 | 16 553 |
| Total des autres actifs courants | 19 677 | 0 | 19 677 | 19 723 |

Clients et comptes rattachés

Sur l'exercice 2011, la provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 969 K€. Ces provisions sont dotées après analyse des dossiers au cas par cas, notamment en fonction de l'antériorité de la créance.

Le total des créances échues à plus de 6 mois et non provisionnées est non significatif.

Autres créances :

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | | |
|--|---------------|-----------------------------|---------------|
| | Valeur brute | Provision pour dépréciation | Valeur nette |
| Acomptes versé sur impôt société et autres impôts | | 0 | 0 |
| Créance de Carry Back | 10 227 | 0 | 10 227 |
| Avances et acomptes | | | |
| TVA | | 0 | 0 |
| Créances sur titres non consolidés | | 0 | 0 |
| Autres créances diverses (dont avances personnels) | 4 487 | 0 | 4 487 |
| Total des autres créances | 14 714 | 0 | 14 714 |

Les autres créances correspondent pour l'essentiel aux créances sur l'Etat et aux avances fournisseurs, dont 10 227 K€ au titre de la demande de report en arrière des déficits fiscaux déposée auprès de l'administration fiscale le 15 avril 2009.

Cette créance n'est pas provisionnée, et ce, en raison de la procédure judiciaire en cours et de l'issue favorable du jugement de première instance (Cf. Faits marquants 1.10).

6.1.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est intégralement composé de disponibilités et d'équivalents de trésorerie :

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|------------------|------------------|
| Disponibilités | 25 145 | 22 599 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 25 145 | 22 599 |

Au 31 décembre 2011, la trésorerie est placée sur des comptes bancaires rémunérés dont les intérêts courus sont comptabilisés en produits financiers à la clôture.

6.1.7 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital du groupe Vial s'élève à 11 208 015 euros divisé en 11 208 015 actions de 1 euro chacune.

Le capital est entièrement libéré. Les actions sont de deux catégories :

- à droit de vote simple,
- à droit de vote double.

Au 31 décembre 2011, les éléments relevant de la gestion du capital de la société sont exclusivement ceux présentés dans l'état de variation des capitaux propres : il n'existe pas de plan de stock-options ou d'attribution d'actions gratuites au sein du groupe Vial. Il convient de noter qu'il existe un contrat de liquidité.

Les éléments d'information quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la gestion du capital, mais également de mesurer leur traduction comptable et la rémunération du capital, sont présentés au travers des notes « variation des capitaux propres ».

Les modifications du capital et des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

La société n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital. Le Tribunal de commerce de TOULON ayant arrêté le plan de sauvegarde tel que proposé par le Groupe, il convient de constater la conversion effective des obligations en actions sur la base d'une action pour une obligation et l'augmentation de capital qui en découle, conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du code de commerce.

Ecarts de conversion

Les écarts de conversion sont de 652 K€ (1 316 K€ en décembre 2010) correspondant principalement aux variations du dollar US utilisé comme monnaie de comptabilisation par la filiale bolivienne.

Actions propres

Les mouvements sur les actions propres détenues par le Groupe sont présentés ci-dessous :

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | | 31-déc-10 | |
|--|------------------|---------------|---------------|--------------|
| | Nombre | Valeur Brute | Nombre | Valeur Brute |
| Nombre à l'ouverture de la période | 21 895 | 708 | 21 895 | 708 |
| Augmentations de la période | 1 188 477 | 16 154 | | |
| Diminutions de la période | | | | |
| Annulations de la période | | | | |
| Nombre et valeur à la clôture de la période | 1 210 372 | 16 861 | 21 895 | 708 |
| Valeur comptable par action | | 13,93 | | 32,32 |
| Valeur de marché par action | | 1,25 | | 3,18 (1) |

(1) cotation suspendue au 31.12.10

Variation des capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 8 des états financiers.

6.1.8 Emprunts et dettes financières

| <i>en milliers d'euros</i> | Montant courant 31-12-2011 (1 an au +) | Montant non courant 31-12-2011 (1 - 5 ans) | Montant non courant 31-12-2011 (> 5 ans) | Montant total au bilan 31-12-2011 | Taux variable & Taux fixe | Taux d'intérêt de l'emprunt |
|--|---|---|--|---|------------------------------|--------------------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 4 235 | 12 605 | 23 267 | 40 107 | | |
| <i>Emprunt Sofred 100 K€</i> | 12 | | 0 | 12 | Taux fixe | 3.00% |
| <i>Emprunt Credit Agricole 82K€</i> | 15 | 0 | 0 | 15 | Taux fixe | 5.85% |
| <i>Emprunt Credit Agricole 166 K€</i> | 37 | 3 | 0 | 40 | Taux fixe | 5.20% |
| <i>Emprunt Credit Agricole 359K€</i> | 54 | 102 | 0 | 157 | Taux fixe | 5.20% |
| <i>Interets courus</i> | 1 | 0 | 0 | 1 | | |
| Emprunt syndiqué HSBC TA + TB + TC | 4 116 | 12 500 | 23 267 | 39 883 | Taux fixe | 3.00% |
| Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail | 62 | 280 | 544 | 885 | taux fixe | de 4,47% à 6,54% |
| Comptes courants d'associés | | | | 0 | | |
| Dettes financières diverses | | | | 0 | | |
| Concours bancaires courants | 2 028 | | | 2 028 | | |
| Total Emprunts et dettes financières | 6 325 | 12 885 | 23 811 | 43 021 | | |

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Échéances : | | |
| A moins d'1 an | 6 325 | 67 980 |
| De 1 à 5 ans | 12 885 | 681 |
| A plus de 5 ans | 23 811 | 557 |
| Total | 43 021 | 69 218 |

Renégociation de l'emprunt syndiqué (Cf.Faits marquants – 1.7)

L'homologation du plan de sauvegarde d'octobre 2011 a rendu actif le protocole d'accord relatif à la restructuration de la dette senior avec le pool bancaire ; le plan prévoit un étalement sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine.

En conséquence, la dette senior d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5 M€ ;
- le solde, soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019. Le protocole

Etant donné que la renégociation ayant eu lieu avec la même contrepartie, il convenait de s'interroger s'il s'agit d'une extinction ou d'une modification de dette.

L'analyse menée nous a conduits à conclure que la renégociation de cet emprunt peut être considérée comme une modification de la dette initiale, et que de ce fait, la dette initiale est maintenue au bilan à son TIE d'origine ajusté des coûts de restructuration.

Clause d' « Excess cash Flow »

Le protocole d'accord relatif à la dette senior (Cf. faits marquants 1.7) prévoit, dans le cas où un excédent de trésorerie serait dégagé par le Groupe Vial par rapport au plan de financement audité, que les sociétés Groupe Vial et Vial Holding s'engagent à reverser aux banques créancières 30% de l'excédent dégagé, étant précisé que ces sommes s'imputeront sur les échéances qui s'étalent de 2012 à 2019.

Il est précisé que l'excédent net de trésorerie (« Excess cash Flow ») est défini de la manière suivante :

Cash Flow d'exploitation

+ Variation du BFR

+ Résultat financier

+ Produits de cessions d'immobilisations

- Remboursement d'emprunt

- Investissements

- Impôt sur les sociétés retraité des mouvements comptables ne se traduisant pas par des flux financiers

Covenants

Conformément au jugement d'adoption du plan de sauvegarde, il est convenu qu'en cas de conflit entre les stipulations du plan et celles du Crédit Vial / Vial Holding et ses amendements, les stipulations du plan ou des opérations qui y sont prévues prévaudront.

Il est également convenu que les « covenants » ne sont plus applicables du fait de l'application du plan de sauvegarde.

6.1.9 Océanes

En date du 20 octobre 2011, le Tribunal de commerce de Toulon a adopté le plan de sauvegarde de la société Groupe Vial et de la société Vial Holding avec la stricte reprise des modalités prévues par le plan initial relative à la dette senior et aux OCEANE (Cf. faits marquants 1.9).

En conséquence, le conseil administration du 28 octobre 2011 a constaté à l'unanimité la conversion des 1 773 836 obligations en 1 773 836 actions.

Afin de pérenniser l'activité de la société et de limiter les contestations issues des obligataires concernant l'adoption du plan de sauvegarde, M. Philippe Vial a racheté en date du 25 octobre 2011, 331 579 obligations moyennant le prix unitaire de 10€. Cette opération a été réalisée par sa société patrimoniale de droit portugais Powerportfolio, précisant en tant que besoin qu'il s'est engagé à ne pas spéculer sur les titres acquis.

Cette conversion a conduit ainsi à constater :

- d'une part l'annulation de la dette obligataire pour 28.3 M€,
- d'autre part, une augmentation des réserves consolidées pour de 28.3 M€M€.

6.1.10 Provisions

| en milliers d'euros | 31-déc-10 | Dotation de l'exercice | Reprise de l'exercice | | 31-déc-11 |
|--|--------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|--------------|
| | | | montant utilisé | montant non utilisé | |
| Provision pour risque social | 0 | | | | 0 |
| Provision pour litige | 0 | | | | 0 |
| Provision pour risque fiscal | 4 895 | | | | 4 895 |
| Provision indemnité départ à la retraite | 162 | 44 | | -64 | 142 |
| Autres provisions | 1 415 | 155 | -1 080 | | 490 |
| Total | 6 472 | 199 | -1 080 | -64 | 5 527 |
| Provisions non courantes | 162 | 44 | | -64 | 142 |
| Provisions courantes | 6 310 | 199 | -1 080 | -64 | 5 365 |

Le groupe Vial a recensé les différents litiges auxquels elle pourrait être susceptible d'être soumise afin de déterminer les risques devant faire l'objet de provision.

Les provisions constituées au 31 décembre 2011 comprennent essentiellement la provision pour risque fiscal de 4.9 M€ constituée depuis le 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2011, ce risque fiscal est toujours en cours de traitement et d'échanges avec l'administration fiscale.

Provision pour indemnités de départ à la retraite**Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés est présenté ci-dessous :

| | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|------------|------------|
| Indemnités de départ à la retraite | 142 | 162 |
| Total provision pour pensions et autres avantages assimilés | 142 | 162 |

Composantes des engagements de retraite provisionnés

| | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|---|------------|------------|
| Valeur actuarielle des engagements de retraite non financés | 142 | 162 |
| Gain (ou perte) actuariel non reconnu | | |
| Coûts des services passés non comptabilisés | | |
| Obligation nette | 142 | 162 |
| Actifs de contrepartie | - | - |
| Provision au bilan à la clôture | 142 | 162 |

Variation des engagements sur la période

| | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|---|------------|------------|
| Provision au bilan à l'ouverture | 162 | 126 |
| Variations de périmètre | | |
| Charges nettes de la période (1) | 44 | 36 |
| Reprises nettes de la période | -64 | |
| Prestations payées sur la période | | |
| Autres variations (dont modifications de régimes) | | |
| Provision au bilan à la clôture | 142 | 162 |
| Dont part courante | - | - |
| Dont part non courante | 142 | 162 |

Charges comptabilisées sur la période

| | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|---|-----------|-----------|
| Droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de la période | 44 | 36 |
| Effets de l'actualisation des droits acquis | - | - |
| Rendement escompté des actifs financiers de couverture | - | - |
| Effets des changements de régimes | - | - |
| Charges nettes de la période | 44 | 36 |

Hypothèses de calcul retenues pour les engagements de retraite et les médailles du travail

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe pour les indemnités de départ à la retraite et pour

| | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|-----------|-----------|
| Taux d'actualisation | 4% | 4% |
| Taux de rendement des actifs de couverture | NA | NA |
| Taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation | 2% | 1% |
| Taux d'inflation | - | - |

Au 31 décembre 2011, l'âge de départ à la retraite à l'initiative du salarié est de 62 ans pour les cadres et les non cadres. Au 31 décembre 2010, l'âge de départ à la retraite était identique.

La table de mortalité retenue pour l'évaluation des engagements versés en cas de vie et de duration courte, comme le sont les indemnités de fin de carrière, est, depuis le 1^{er} janvier 2010, la table de mortalité 00-02 hommes / femmes.

6.1.11 Autres passifs courants

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|---------------|---------------|
| Avances et acomptes reçus sur commande | 6 986 | 5 397 |
| Dettes fiscales et sociales | 6 119 | 5 720 |
| Autres dettes | 4 494 | 4 436 |
| Total des autres passifs courants | 17 599 | 15 552 |

6.2 Détails des postes du compte de résultat**6.2.1 Charges de personnel**

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Salaires et traitements | 15 009 | 13 820 |
| Charges sociales | 4 893 | 4 273 |
| Total des charges de personnel | 19 902 | 18 093 |

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 (*) |
|-----------------------------------|------------------|----------------------|
| Cadres | 57 | 60 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 116 | 81 |
| Employés | 86 | 262 |
| Ouvriers | 712 | 476 |
| Total | 971 | 879 |

6.2.2 Autres produits et charges opérationnels

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|---|------------------|------------------|
| Dotation / Reprises sur dépréciation des écarts d'acquisition | | 0 |
| Provision pour litige fiscal | | 0 |
| Autres produits/charges | -1 696 | -1 115 |
| Autres produits et charges opérationnels | -1 696 | -1 115 |

Les autres produits et charges opérationnels sont essentiellements composés des frais et honoraires liés à la procédure de sauvegarde (non récurrents) 1 195 K€.

6.2.3 Autres produits et charges financiers

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 (*) |
|--|------------------|----------------------|
| Impact lié aux rachats d'OCEANE | 0 | 1 375 |
| Autres | 36 | 619 |
| Autres produits et charges financiers | 36 | 1 994 |

6.2.4 Impôt

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

| | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|---------------|---------------|
| Impôts courants sur activités maintenues (1) | -1 | -4 |
| Impôts différés sur activités maintenues | 12 312 | -1 625 |
| Total Charge d'impôt | 12 310 | -1 629 |

(1) Les impôts courants correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice. Ils sont calculés en application des règles et taux d'imposition en vigueur. La société Groupe Vial a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts français pour elle-même et les sociétés françaises qu'elle contrôle au moins à 95%.

L'évolution des dettes et créances sur impôt courant est présentée ci-dessous :

| | 31-déc-11 | 31-déc-10(*) |
|------------------------------|-----------|--------------|
| Créances sur impôts courants | 10 231 | 10 231 |
| Dettes sur impôts courants | | |

Rationalisation de la charge d'impôts

| | 31-déc-11 | 31-déc-10(*) |
|---|----------------|---------------|
| Résultat net | 6 513 | -3 366 |
| <i>dont Résultat net des sociétés mises en équivalence</i> | | |
| Charge d'impôt | 12 310 | -1 629 |
| Résultat avant impôt | -5 797 | -1 737 |
| Taux d'impôt applicable à la société consolidante (1) | 33,33% | 33,33% |
| Charge d'impôt théorique | -1 932 | -579 |
| Impact des différentiels de taux d'imposition - Mère / Filles et PVLT | -354 | 564 |
| Différences permanentes | 2 769 | 15 |
| Reprise IDP suite conversion des OCEANES | -14 677 | 0 |
| Gain réalisé suite conversion des OCEANES | 0 | 0 |
| Provision IDA sur déficit fiscal | 2 827 | 0 |
| Amortissement des droits de concession Filiale Bolivienne | 556 | 343 |
| Dotations / reprise provision pour dépréciation du Goodwill | | -153 |
| Provision pour litige fiscal | | 91 |
| Déficits non activés des filiales étrangères | -1 498 | 1 347 |
| Charge réelle d'impôt | -12 310 | 1 629 |

(1) ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Groupe Vial

Variation des impôts différés actifs et passifs

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

| | |
|--|----------------|
| Impôts différés actifs à l'ouverture | 2 237 |
| Impôts différés passifs à l'ouverture | -14 549 |
| Impôts différés nets à l'ouverture | -12 312 |
| Impôts différés relatifs au résultat des activités maintenues | 12 312 |
| Impôts différés relatifs à des opérations imputées en réserves | 0 |
| Variation de périmètre | |
| Impôts différés nets à la clôture | 0 |
| - Dont Impôts différés actifs | 5 031 |
| - Dont Impôts différés passifs | -5 031 |
| Total | 0 |

Sources des impôts différés actifs et passifs

Les principales sources des impôts différés sont présentées ci-dessous :

| | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|-----------|---------------|
| Différence temporelle sur immobilisations | 8 | -73 |
| Différence temporelle sur stocks | 527 | 48 |
| Différence temporelle sur instruments financiers | 0 | 12 726 |
| Différence temporelle sur provision pour retraite et avantages assimilés | 48 | -11 |
| Différence temporelle sur actions propres | -5 031 | -52 |
| Autres différences temporelles | 81 | -327 |
| Reports fiscaux déficitaires activés | 4 365 | |
| Impôts différés nets à la clôture | 0 | 12 312 |

Au 31 décembre 2011, le Groupe, qui dispose de 5,0 M€ d'IDA dont 4,3 M€ lié aux reports déficitaires, a choisi par prudence de n'activer aucun impôt différé actif complémentaire au titre de l'exercice. En effet, compte tenu des éléments prévisionnels d'activité inclus dans le Plan de Sauvegarde et d'éléments non récurrents (obtention d'Assurances suite au décès de M. Fabrice Vial), le Groupe estime pouvoir consommer ce montant d'impôts différés (4.3 M€) au cours des trois prochains exercices.

A ce titre un montant de 2,8 M€ d'IDA sur reports déficitaires n'a pas été activé au 31 décembre 2011, soit en base un montant de 8,6 M€ de déficit non activé.

Le groupe ne compense pas les Impôts Différés Actifs et les Impôts Différés Passifs par entité fiscale considérant en accord avec ses auditeurs que les critères de compensation prévus par IAS 12§74 ne sont pas remplis.

6.2.5 Résultat par action

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat net - Part du Groupe - K€ | 6 394 | -3 002 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 11 208 015 | 9 434 179 |
| Résultat de base par action | 0,57 | -0,32 |
| Nombre d'actions ordinaires potentielles dilutives | 0 | 585 359 |
| Résultat dilué par action | 0,57 | -0,30 |

VII – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158.750 titres de la SAS VIAL HOLDING de 15.24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.

- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
 - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (Tranche A du crédit)
 - Le financement des besoins généraux pour 18M€ (Tranche B du crédit)
 - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (Tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158.750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 07 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15.24 €.

Les engagements financiers attachés au crédit syndiqué de 55M€ sont décrits à la note 6.1.10 « Emprunts et dettes financières ».

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe Vial a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18M€ et 7M€.

VIII - PASSIFS EVENTUELS

A l'exception des litiges fiscaux mentionnés dans les faits marquants, mais pour lesquels la direction estime, avec l'appui de ses conseils, que la position retenue est fondée (provision ou absence de provision lorsque l'issue du contentieux lui sera favorable), aucun autre passif éventuel n'a été identifié :

- A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu lieu dans un passé récent (autre que celui mentionné ci-avant), ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine du Groupe Vial autres que ceux présentés dans les faits marquants ;
- Le Groupe n'a pas identifié de risque environnemental susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats de la société, dans la mesure où aucune installation n'est classée et où il n'existe, en matière d'amiante, aucune menace compte tenu de l'âge des bâtiments.

IX - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

9.1 Risque de change

L'exposition au risque de change est assez faible, compte tenu notamment de l'implantation géographique du Groupe, dont les filiales sont très majoritairement situées en France.

Il existe néanmoins un risque de change sur les achats de matières premières effectués en devises étrangères, exclusivement libellés en dollars (USD). Cependant, ces achats représentent moins de 10% de la totalité des achats du Groupe.

Afin de limiter les risques liés aux fluctuations des cours du dollar, le Groupe procède à des achats importants de matières premières, ou parfois de dollars, lorsque les cours sont favorables. En cas d'achat de dollars, les devises correspondantes sont conservées en banque jusqu'au paiement des achats dans la même devise. Cette pratique n'étant pas qualifiée de « couverture » au sens de la norme IAS 39 (en l'absence d'une correspondance stricte entre les achats de dollars et les commandes futures), les variations de la contre-valeur euro des comptes bancaires en dollars liées aux fluctuations du cours € / USD sont enregistrées immédiatement en résultat financier.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de change et anticipe d'y recourir en 2012 si la part des achats en devises augmente de façon significative.

9.2 Risque de taux d'intérêt

Concernant la gestion du risque de taux, l'exposition au risque de taux d'intérêt existait essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel basé sur des taux d'intérêts variables (crédit syndiqué). Afin de se garantir contre le risque de taux sur l'emprunt syndiqué à taux variable des instruments dérivés avaient été souscrits au travers de CAP jusqu'à fin 2009 et n'ont pas été reconduits.

Désormais il convient de noter que dans le cadre du protocole d'accord signé le 14 décembre 2010 avec le pool bancaire, suivie de l'homologation du Plan de sauvegarde en date du 20 octobre 2011, le taux qui sera désormais appliqué sur la dette senior est fixe. Il n'y a donc plus de risque de taux d'intérêt sur cette partie de l'endettement.

Le risque résiduel est non significatif.

Au 31 décembre 2011, le Groupe n'a donc plus recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

9.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, il se matérialise par des difficultés à réunir des fonds pour honorer des engagements liés à des instruments financiers. Le risque de liquidité peut découler de l'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu du niveau de ses disponibilités.

9.4 Risque de crédit

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de crédit sont les comptes clients. Cependant, le risque de crédit lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille (majorité d'artisans et de particuliers).

L'homologation du Plan de sauvegarde en date du 20 octobre 2011 a levé par ailleurs le risque de crédit lié à l'endettement du groupe en incluant notamment un rééchelonnement de l'emprunt syndiqué sur 8 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine, applicables rétroactivement en date du 15 janvier 2011 (cf. Faits marquants).

9.5 Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières

Les prix des matières premières (bois, aluminium, PVC, verre...) utilisées par les usines du Groupe VIAL dans les processus de fabrication industrielle sont soumis aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire sa sensibilité à ces variations de prix, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés sur matières premières, mais s'appuie sur une politique d'achats orientée vers la recherche de sourcing internationaux, notamment en ce qui concerne :

- le bois : le Groupe achète à partir de réseaux directs, à la source (départ forêt), afin d'éviter la charge inhérente au courtage. Les zones d'approvisionnement ont été divisées en trois zones géographiques différentes et éloignées : Amérique du sud, Afrique et Europe de l'est. De la sorte, le Groupe se protège contre d'éventuels risques géopolitiques et profite de la complémentarité de ces zones pour des raisons climatiques (saison des pluies). Par ailleurs, l'acquisition de la société bolivienne a permis de renforcer ce dispositif de gestion du risque. La Bolivie est l'un des dix pays au monde disposant de la plus grande superficie de forêts labellisées FSC, ce qui garantit la replantation. Cette société bolivienne dispose de droits de coupe sur des concessions forestières ainsi que quatre usines qui scient, sèchent, rabotent le bois et fabriquent des placards.
- le PVC : les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène. Chaque jour, les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché.

De plus, pour diminuer le risque, le groupe met en concurrence de façon permanente ses fournisseurs à chaque appel d'offres, et veille en outre à disposer d'un stock permanent qui autorise une fabrication qui couvre entre 6 mois et 1 an d'activité.

X - PARTIES LIEES

Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement les prestations facturées par CIDN à Groupe Vial, sa filiale ayant un administrateur commun Monsieur Philippe VIAL ;

La société CIDN, société implantée en Belgique, a notamment pour activité l'accomplissement de missions de développement, de promotion et de publicité. Elle assure ainsi le suivi des relations commerciales de Groupe VIAL et de ses filiales avec les réseaux étrangers. Plus particulièrement, les sociétés du Groupe Vial confient à CIDN une mission générale de prospection, de négoce et suivi de marchés internationaux, notamment en Asie, mais également en Europe.

Ces prestations d'établissent à 1,7 M€ sur l'exercice 2011.

| <i>en milliers d'euros</i> | Société | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|----------------------------------|---------|-----------|-----------|
| Prestation de direction générale | CIDN | 1 687 | 2 010 |

| <i>en milliers d'euros</i> | Société | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|----------------------------|---------|-----------|-----------|
| Fournisseurs | CIDN | 79 | 217 |
| Compte courant | CIDN | 0 | 35 |
| Client | CIDN | 0 | 0 |

La rémunération perçue par les principaux dirigeants de Groupe Vial et de ses filiales se décompose comme suit sur l'exercice 2011 :

| <i>en milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|-----------|-----------|
| Avantages à court terme | | |
| - Salaires | 663 | 649 |
| - Charges sociales sur salaires | 125 | 112 |
| - Jetons de présence | | |
| - autres rémunérations | | |
| Avantages postérieurs à l'emploi | | |
| Autres avantages à long terme (Article 83) | 12 | 11 |
| Paievements en actions | | |

Conversion des OCEANE

Dans le cadre de la conversion des obligations en actions (Cf détail des événements de l'exercice et les impacts chiffrés en « 1.9 Conversion des OCEANES »), M. Philippe Vial a racheté en date du 25 octobre 2011, 331 579 obligations moyennant le prix unitaire de 10€. Cette opération a été réalisée par sa société patrimoniale de droit portugais Powerportfolio, précisant en tant que besoin qu'il s'est engagé à ne pas spéculer sur les titres acquis.

L'impact positif de ce rachat d'obligations (331 579 sur les 585 359 obligations détenues en dehors de VIAL Holding) sur les capitaux propres du groupe s'établit à 16.1 M€.

XI - EVENEMENTS POSTERIEURS

11.1 Requête introductive d'instance suite au contrôle fiscal de 2009 sur la société Vial Menuiseries

Début 2012, la société Groupe Vial a introduit par l'intermédiaire de son conseil fiscal une requête auprès du Tribunal d'instance de Montpellier afin :

- de désigner un expert chargé de contrôler, dans les locaux de la société requérante, l'authenticité des factures originales justifiant le droit à déduction, ainsi que d'examiner les pièces produites par la société requérante à l'appui de son argumentation ;
- d'annuler la décision implicite de rejet prise par la Direction de Contrôle Fiscal Sud-Pyrénées et de prononcer la décharge totale des rappels de TVA mis à la charge de la société requérante pour un montant total en droits et intérêts de retard de 2.5 M€, ainsi que de la pénalité pour opposition à contrôle fiscal de 2.4 M€.

11.2 Ouverture d'un nouveau magasin au Portugal

La société LAIV, filiale du Groupe au Portugal a signé un contrat de bail pour l'ouverture d'un magasin de 800 m² à Porto à effet du 1^{er} février 2012. Compte tenu des délais d'aménagements nécessaires, l'ouverture effective du magasin est prévue pour le 2 avril 2012.

A cette date, le nombre de magasins au Portugal sera ainsi porté à 2.

11.3 Assurance homme clé

En l'absence du règlement de la somme de 5 M€ à devoir par la compagnie d'assurance au groupe VIAL à la suite du décès de Mr Fabrice VIAL le 12 août 2011, Groupe VIAL a décidé de lancer une procédure d'assignation à l'encontre de CARDIF ASSURANCE.

Convoquée devant Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Toulon le 14 mars 2012, sur demande de la Compagnie d'assurance, une nouvelle audience a été fixée au 4 avril 2012.

11.4 Emission de Bons de Souscriptions d'Actions

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde, la société Groupe Vial s'est engagée à procéder à l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un montant minimum de 2 M€ et ce avant le 31 juillet 2012.

Lors du Conseil d'administration d'arrêté des comptes en date du 27 mars 2012, Groupe VIAL entend fixer un calendrier d'émission de façon à clôturer l'opération au plus tard le 30 juin 2012.

11.5 Audience du tribunal de Commerce de Toulon en date du 29 février 2012

En date du 29 février 2012, le Juge Commissaire du Tribunal de Commerce de Toulon a notifié par Ordonnance le montant des créances ainsi que les suretés et privilèges admis au Passif de Groupe Vial et Vial Holding dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

Les Créanciers déclarés ont eu 10 jours pour interjeter appel.

XII - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| | MAZARS | | | | A2C Entreprises | | | |
|--|----------------|----------------|-------------|-------------|-----------------|----------------|-------------|-------------|
| | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| <i>(en euros)</i> | | | | | | | | |
| Audit | | | | | | | | |
| · Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| - Emetteur | 165 000 | 100 000 | 46% | 29% | 101 000 | 150 000 | 30% | 48% |
| - Filiales intégrées globalement | 195 000 | 120 000 | 54% | 35% | 225 000 | 160 000 | 67% | 52% |
| · Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| - Emetteur | - | 125 000 | 0% | 36% | 10 000 | | 3% | 0% |
| - Filiales intégrées globalement | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% |
| Sous-total | 360 000 | 345 000 | 100% | 100% | 336 000 | 310 000 | 100% | 100% |
| Autres prestations | | | | | | | | |
| - Emetteur | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% |
| - Filiales intégrées globalement | | | 0% | 0% | | | 0% | 0% |
| Sous-total | - | - | 0% | 0 | - | - | 0 | 0 |
| TOTAL | 360 000 | 345 000 | 100% | 100% | 336 000 | 310 000 | 100% | 100% |

GROUPE VIAL

COMPTES SOCIAUX au 31 décembre 2011

Compte de résultat au 31 décembre 2011

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|-------|-----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | | 6 905 | 6 296 |
| Subvention d'exploitation | | 0 | 0 |
| Transfert de charges | | 144 | 818 |
| Autres produits | | 0 | 0 |
| Total des produits d'exploitation | | 7 049 | 7 115 |
| Autres achats et charges extenes | | 4 796 | 4 991 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 135 | 137 |
| Salaires et traitements | | 2 190 | 1 393 |
| Charges sociales | | 996 | 720 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | 269 | 277 |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | 0 | 0 |
| Dotations aux provisions sur actifs circulant | | 0 | 0 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | 154 | 130 |
| Autres charges | | 0 | 0 |
| Total des charges d'exploitation | | 8 539 | 7 647 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | (1 490) | (532) |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 2 206 | 1 390 |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | | 0 | 2 |
| Différences positive de change | | 8 | 1 |
| Total des produits financiers | | 2 213 | 1 392 |
| Dotations financières aux amortissements et aux provisions | | 15 417 | 3 983 |
| Intérêts et charges assimilés | | 2 491 | 2 520 |
| Pertes sur créances liées aux participations | | 14 003 | 2 |
| Total des charges financières | | 31 910 | 6 505 |
| RESULTAT FINANCIER | | (29 697) | (5 113) |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | | (31 187) | (5 645) |
| Produits exceptionnels sur opération de gestion | | 5 | 0 |
| Produits exceptionnels sur opération en capital | | 52 | 0 |
| Total des produits exceptionnels | | 57 | 0 |
| Charges exceptionnelles sur opération de gestion | | 66 | 71 |
| Charges exceptionnelles sur opération en capital | | 0 | 0 |
| Total des charges exceptionnelles | | 66 | 71 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | (9) | (71) |
| Participation des salariés | | 0 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | | (715) | (21) |
| Total des produits | | 9 320 | 8 507 |
| Total des charges | | 39 801 | 14 202 |
| Résultat net | | (30 481) | (5 695) |

Bilan Actif au 31 décembre 2011

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-11 | | | 31-déc-10 |
|--|-------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | | Brut | Amort. & Prov. | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | | |
| Frais d'établissement | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Concessions, brevets et droits similaires | | 244 | 189 | 55 | 98 |
| Constructions | | 1 593 | 620 | 973 | 1 123 |
| Autres immobilisations corporelles | | 473 | 334 | 139 | 164 |
| Immobilisations en cours | | 169 | 0 | 169 | 0 |
| Autres participations | | 70 023 | 67 597 | 2 426 | 15 896 |
| Prêts | | 5 | | 5 | 15 |
| Autres immobilisations financières | | 736 | 622 | 114 | 147 |
| Total actif immobilisé | | 73 244 | 69 362 | 3 882 | 17 442 |
| Actif circulant | | | | | |
| Matières premières, en cours, produits finis, marchandises | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Clients et comptes rattachés | | 117 | 0 | 117 | 465 |
| Autres créances | | 89 100 | 0 | 89 100 | 93 833 |
| valeurs mobilières de placement | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Disponibilités | | 5 467 | 0 | 5 467 | 6 867 |
| Charges constatées d'avance | | 47 | 0 | 47 | 44 |
| Total actif circulant | | 94 731 | 0 | 94 731 | 101 209 |
| Primes de remboursement des obligations | | 0 | 0 | 0 | 6 115 |
| TOTAL ACTIF | | 167 975 | 69 362 | 98 613 | 124 767 |

Bilan Passif au 31 décembre 2011

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital social ou individuel | | 11 208 | 70 756 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport... | | 88 276 | 1 542 |
| Réserves légales | | 939 | 939 |
| Autres réserves | | 1 848 | 1 995 |
| Report à nouveau | | -5 695 | -61 469 |
| Résultat de l'exercice | | -30 481 | -5 695 |
| Total capitaux propres | | 66 095 | 8 069 |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Provisions pour risques | | 164 | 130 |
| Provisions pour charges | | 0 | 0 |
| Total provisions pour risques et charges | | 164 | 130 |
| Emprunts et dettes | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | 0 | 94 718 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 18 022 | 17 198 |
| Emprunts et dettes financières diverses | | 11 652 | 3 554 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 1 149 | 654 |
| Dettes fiscales et sociales | | 1 264 | 443 |
| Autres dettes | | 267 | 0 |
| Total emprunts et dettes | | 32 354 | 116 568 |
| Ecart de conversion passif | | 0 | 0 |
| TOTAL PASSIF | | 98 613 | 124 767 |

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le total net s'élève à 98 613 K€, et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 30 481 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.
Les comptes annuels ont été arrêtés par les Conseil d'Administration du 27 mars et du 30 avril 2012.

I - FAITS MAJEURS

1) Faits marquants de la période

1.1 Décès du président du Conseil d'Administration en date du 12 août 2011

Le Président du Groupe VIAL, Monsieur Fabrice Vial, a trouvé la mort dans la nuit du 11 au 12 août 2011.

Monsieur Philippe Vial, frère de Fabrice Vial a été élu président du Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 26 septembre 2011.

Depuis 2005, Philippe Vial dirigeait une société de communication, développement et sourcing intervenant notamment pour le compte du Groupe Vial en France et à l'étranger. Dès sa nomination et tout au long du dernier trimestre de l'exercice, Philippe Vial a revu l'organisation de l'équipe dirigeante du groupe et dans le même temps engagé plusieurs chantiers structurants (réorganisation de l'équipe commerciale, lancement d'actions marketing et publicitaires, projets de Formation interne...).

1.2 Assurance Homme clé

Suite au décès de Fabrice VIAL le 12 août 2011, la société a déposé deux déclarations de sinistre auprès des assureurs pour :

- Bénéficiaire de l'indemnité d'assurance homme clé de 5 M€ ;
- et bénéficiaire d'une indemnité au titre de la garantie emprunteur permettant ainsi de réduire la dette bancaire rééchelonnée dans le cadre du plan de sauvegarde.

La procédure d'indemnisation par les assureurs est en cours d'instruction ; des vérifications sont en cours quant à la recevabilité des demandes effectuées.

A la date d'arrêt des comptes, aucun produit n'a été constaté au titre de ces sinistres.

1.3 Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Conseil d'administration du 20 décembre 2011 a décidé à l'unanimité de nommer M. Patrick Thinet en qualité de directeur général de la société Groupe Vial en remplacement de M. Anthony Rémy. Depuis octobre 2010, M. Patrick Thinet assurait la fonction de Directeur Général Délégué Finance au sein du Groupe VIAL.

1.4 Adoption du plan de sauvegarde et continuité d'exploitation

Signature d'un protocole d'accord sur l'aménagement de l'endettement avec le pool bancaire

En date du 14 décembre 2010, Groupe VIAL a signé un protocole d'accord, assorti de conditions suspensives, sur la restructuration de sa dette senior avec le pool bancaire.

Cet accord prévoit un étalement sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine ; il permettrait d'assurer ainsi la pérennité de l'entreprise.

En conséquence, la dette senior d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5 M€ ;
- le solde, soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019.

Ouverture de la procédure de Sauvegarde pour les sociétés Groupe Vial et Vial Holding

En date du 14 janvier 2011 le Conseil d'administration a décidé de procéder à la requête en ouverture d'une procédure de Sauvegarde limitée aux deux sociétés concernées par la négociation avec les créanciers bancaires et obligataires, Groupe Vial et Vial Holding, holdings non opérationnelles du Groupe.

Par jugement en date du 24 janvier 2011, le Tribunal de Commerce de Toulon a ouvert une procédure de sauvegarde restreinte à ces deux sociétés avec une période d'observation prolongée jusqu'en octobre 2011, afin de faciliter la renégociation de leur endettement et de confirmer les termes de l'accord intervenu le 14 décembre dernier avec les banques du pool senior.

Le plan de sauvegarde prévoit également la conversion d'une obligation (OCEANES) pour une action.

Homologation du plan de sauvegarde pour les sociétés Groupe Vial et Vial Holding

En date du 20 octobre 2011, le Tribunal de commerce de Toulon a adopté le plan de sauvegarde de la société Groupe Vial et de la société Vial Holding avec la stricte reprise des modalités prévues par le plan initial relativement à la dette senior et aux OCEANE.

Continuité d'exploitation

En conséquence, le Conseil d'administration a estimé que les comptes au 31 décembre 2011 pouvaient être arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, le risque lié à l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette senior et de la dette obligataire étant désormais éteint avec d'une part le rééchelonnement de cet endettement sur les 8 prochaines années et d'autre part la conversion de l'emprunt obligataire en actions.

1.5 Réduction de capital social motivée par les pertes de la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2011 a décidé de réduire le capital social de Groupe Vial à hauteur de 61 322 163,50 euros, pour le ramener de 70 756 342.50 euros à 9 434 179 euros.

Cette réduction de capital a été réalisée par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

1.6 Conversion des OCEANES

La conversion des obligations en actions sur la base d'une action pour une obligation et l'augmentation de capital qui en découle, conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du code de commerce a été constatée après l'adoption du plan de sauvegarde.

En conséquence, le conseil administration du 28 octobre 2011 a constaté à l'unanimité la conversion des 1 773 836 obligations en 1 773 836 actions. Le capital social s'est trouvé ainsi porté de 9 434 179 euros à 11 208 015 euros, divisé en 11 208 015 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Afin de pérenniser l'activité de la société et de limiter les contestations issues des obligataires concernant l'adoption du plan de sauvegarde, M. Philippe Vial a racheté en date du 25 octobre 2011, 331 579 obligations moyennant le prix unitaire de 10€. Cette opération a été réalisée par sa société patrimoniale de droit portugais Powerportfolio, précisant en tant que besoin qu'il s'est engagé à ne pas spéculer sur les titres acquis.

Impacts comptables dans les comptes sociaux de Groupe Vial

La conversion des obligations a été réalisée le 8 décembre 2011. Cette opération a généré les impacts suivants :

- l'annulation de la dette obligataire pour un montant de 88.5 M€,
- une augmentation de capital d'un montant de 1.8 M€,
- la comptabilisation d'une prime d'émission d'un montant de 78.2 M€,
- la comptabilisation d'une prime de conversion d'un montant de 8.5 M€.

1.7 Créance de carry-back

Groupe Vial dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issue des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe. La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009.

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en vigueur. Aussi, en octobre 2009, la société Groupe Vial a initié une action judiciaire devant la Cour administrative de Marseille pour en obtenir le paiement ; le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance. La position du juge des référés a été confirmée par la Cour administrative d'Appel de Marseille le 10 mai 2010. Groupe Vial, qui conteste cette décision, a saisi le Conseil d'Etat en juillet 2010.

Par ailleurs en date du 5 octobre 2011, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de Groupe Vial, celui-ci est toujours en attente du remboursement de la créance d'impôts sur les sociétés liée au Carry Back.

La direction estime, avec l'appui de ses conseils fiscaux, que la position retenue est fondée et que l'issue du contentieux lui sera favorable. Par conséquent, aucune provision du carry-back n'a été constituée.

1.8 Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2010 réunie le 16 décembre 2011

Les avis de réunion puis de convocation ont été insérés au BALO ainsi que dans le journal d'annonces légales. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par courrier simple le 30 novembre 2011.

L'assemblée s'est réunie le 16 décembre 2011 afin notamment de statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010 et sur l'augmentation de capital par émission de BSA avec délégations données au Conseil.

1.9 Dépréciation des titres de VIAL Holding

Dans la mesure où la société Groupe VIAL poursuit les discussions avec son pool bancaire afin d'aménager son endettement pour assurer sa pérennité, la valeur d'utilité des titres de Vial Holding à l'actif de la société Groupe Vial est fixé au montant de ses fonds propres. En conséquence, la provision des titres a été portée de 54,1 M€ à 67,6 M€, représentant ainsi une charge sur l'exercice de 13,5 M€.

Suite à cette dépréciation, la valeur nette comptable des titres de Vial Holding s'établit à 2,4 M€.

2) Evènements post-clôture

2.1 Requête introductive d'instance

La société Groupe Vial introduit par l'intermédiaire de son conseil fiscal, une requête auprès du Tribunal d'instance de Montpellier afin :

- de désigner un expert chargé de contrôler, dans les locaux de la société requérante, l'authenticité des factures originales justifiant le droit à déduction, ainsi que d'examiner les pièces produites par la société requérante à l'appui de son argumentation ;
- d'annuler la décision implicite de rejet prise par la Direction de Contrôle Fiscal Sud-Pyrénées et de prononcer la décharge totale des rappels de TVA mis à la charge de la société requérante pour un montant total en droits et intérêts de retard de 2,5 M€, ainsi que de la pénalité pour opposition à contrôle fiscal de 2,4 M€ ;

2.2 Assurance Homme clé

En l'absence du règlement de la somme de 5 M€ à devoir par la compagnie d'assurance au groupe VIAL à la suite du décès de Mr Fabrice VIAL le 12 août 2011, Groupe VIAL a décidé de lancer une procédure d'assignation à l'encontre de CARDIF ASSURANCE.

Convoquée devant Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Toulon le 14 mars 2012, sur demande de la Compagnie d'assurance, une nouvelle audience a été fixée au 4 avril 2012.

2.3 Emission de Bons de Souscriptions d'Actions

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde, la société Groupe VIAL s'est engagée à procéder à l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un montant minimum de 2 M€ et ce avant le 31 juillet 2012.

Lors du Conseil d'administration d'arrêté des comptes en date du 27 mars 2012, Groupe VIAL entend fixer un calendrier d'émission de façon à clôturer l'opération au plus tard le 30 juin 2012.

2.4 Audience du tribunal de Commerce de Toulon en date du 29 février 2012

En date du 29 février 2012, le Juge Commissaire du Tribunal de Commerce de Toulon a notifié par Ordonnance le montant des créances ainsi que les suretés et privilèges admis au Passif de Groupe Vial et Vial Holding dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

Les Créanciers déclarés ont eu 10 jours pour interjeter appel.

II- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de bases suivantes :
 - continuité d'exploitation
 - indépendance des exercices
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- conformément au code de commerce articles L123-12 à L123-28 et au règlement 99/03 du comité de règlement comptable.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes et les durées normales d'utilisation précisées au paragraphe suivant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles

Celles-ci sont amorties linéairement.

Logiciel : 3ans

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments, matériels et équipements sont évalués à leur prix de revient d'origine ou leur valeur historique d'apport.

Amortissement pour dépréciation :

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Construction | : 10 à 15 ans |
| Installations techniques | : 5 à 10 ans |
| Installations générales et agencement | : 5 à 10 ans |
| Matériel de transport | : 3 ans |
| Matériel de bureau et informatique | : 3 à 5 ans |
| Mobilier | : 10 ans |

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (dont les titres de participation) sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée si la valeur d'utilité pour la société devient inférieure à cette valeur.

La valeur d'utilité se définit soit par référence à la contribution positive que chaque filiale apporte à l'activité du Groupe (chiffre d'affaires, capitaux investis, flux de trésorerie d'exploitation, évolution, quote-part de situation nette réévaluée sur l'élément incorporel qui est le fonds de commerce), soit sur la base du cours de bourse du Groupe VIAL.

Stocks

Néant

Créances et dettes

Les créances et dettes font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elle.

Les créances et dettes libellées en devise sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Actif Immobilisé

Valeurs brutes

| <i>En milliers d'euros</i> | 31-déc-10 | Augmentations | Diminutions | 31-déc-11 |
|---|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Logiciels | 240 | 4 | 0 | 244 |
| Total valeurs brutes immobilisations incorporelles | 240 | 4 | 0 | 244 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | 1 580 | 13 | 0 | 1 593 |
| Installations générales, agencements divers | 87 | 0 | 0 | 87 |
| Matériel de transport | 7 | 0 | 0 | 7 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 347 | 35 | 2 | 380 |
| Immobilisations en cours | 0 | 169 | 0 | 169 |
| Total valeurs brutes immobilisations corporelles | 2 021 | 217 | 2 | 2 236 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Autres participations | 70 023 | 0 | 0 | 70 023 |
| Créances rattachées à des participations | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts, autres immobilisations financières | 742 | 11 | 12 | 741 |
| Total valeurs brutes immobilisations financières | 70 765 | 11 | 12 | 70 764 |
| TOTAL VALEURS BRUTES | 73 026 | 232 | 14 | 73 244 |

Amortissements & Provisions

| <i>En milliers d'euros</i> | 31-déc-10 | Augmentations | Diminutions | 31-déc-11 |
|---|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Logiciels | 142 | 47 | 0 | 189 |
| Total amortissement & provisions immobilisations incorporelles | 142 | 47 | 0 | 189 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | 458 | 162 | 0 | 620 |
| Installations générales, agencements divers | 30 | 10 | 0 | 40 |
| Matériel de transport | 7 | 0 | 0 | 7 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 240 | 50 | 2 | 287 |
| Immobilisations en cours | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total amortissement & provisions immobilisations corporelles | 735 | 222 | 2 | 954 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Autres participations | 54 127 | 13 470 | 0 | 67 597 |
| Créances rattachées à des participations | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts, autres immobilisations financières | 580 | 42 | 0 | 622 |
| Total amortissement & provisions immobilisations financières | 54 707 | 13 512 | 0 | 68 219 |
| TOTAL AMORTISSEMENTS & PROVISIONS | 55 584 | 13 781 | 2 | 69 362 |

Provisions sur autres immobilisations financières :

-Provision sur actions d'autocontrôle.

Le portefeuille au 31.12.2011 est constitué de 21 895 titres Groupe Vial évalués au cours de bourse de 1.25 euros par actions ; soit une provision de 27 368€.

-Provision sur titres : Elle est déterminée comme suit :

Valeur titres – situation nette de Vial Holding = 70 022 921 € – 2 426 232€ = 67 596 689 €

Actif circulant

Etat des créances

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|-------------------------------|---------------|----------------|----------------|
| Clients et comptes rattachés | 117 | 117 | 0 |
| Créances fiscales et sociales | 10 406 | 10 389 | 0 |
| Groupe et associés | 78 689 | 78 689 | 0 |
| Débiteurs divers | 5 | 5 | 0 |
| Charges constatées d'avances | 47 | 47 | 0 |
| ETAT DES CREANCES | 89 264 | 89 247 | 742 |

Valeurs mobilières de placement

Néant.

Prime de remboursement des Océane

| <i>En milliers d'euros</i> | 31-déc-10 | Augmentations | Diminutions | 31-déc-11 |
|-------------------------------------|--------------|---------------|--------------|-----------|
| Primes de remboursements des Océane | 6 115 | 0 | 6 115 | 0 |
| TOTAL PRIME DE REMBOURSEMENT | 6 115 | 0 | 6 115 | 0 |

Le 5 octobre 2007, 1 773 836 obligations convertibles « Océanes » ont été émises à la valeur nominale de 45,10 euros. Le remboursement devait intervenir à la date du 1^{er} janvier 2014 au prix de 52,27 euros par obligation.

Le Tribunal de commerce de Toulon ayant arrêté le plan de sauvegarde tel que proposé par le Groupe, il convient de constater la conversion effective des obligations en actions sur la base d'une action pour une obligation ainsi que l'augmentation de capital qui en découle, conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du code de commerce.

Par conséquent, le conseil administration du 28 octobre 2011 a constaté à l'unanimité la conversion des 1 773 836 OCEANE en 1 773 836 ACTIONS d'une valeur nominale de 1 euro.

Capitaux propres

Composition du capital social

| <i>En milliers d'euros</i> | Nombre | Valeur nominale | Capital social |
|---------------------------------|-------------------|-----------------|----------------|
| Titres en début d'exercice | 9 434 179 | 7,50 | 70 756 |
| Réduction de capital | | -6,50 | -61 322 |
| Augmentation de capital | 1 773 836 | 1,00 | 1 774 |
| TITRES EN FIN D'EXERCICE | 11 208 015 | 1,00 | 11 208 |

Provision pour risques et charge

| <i>En milliers d'euros</i> | 31-déc-10 | Augmentations | Diminutions | 31-déc-11 |
|---|------------|---------------|-------------|------------|
| Provisions pour risques | 130 | 154 | 120 | 164 |
| Provisions pour charges | | | | |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 130 | 154 | 120 | 164 |

Emprunts et dettes

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|--|---------------|----------------|----------------|
| Emprunts obligataires convertibles | 0 | 0 | 0 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 18 022 | 1 589 | 16 433 |
| Groupe et associés | 11 652 | 11 652 | 0 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 149 | 1 149 | 0 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 264 | 1 264 | 0 |
| Autres dettes | 267 | 267 | 0 |
| ETAT DES EMPRUNTS ET DETTES | 32 354 | 15 921 | 16 433 |

Compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

| <i>En milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Ventes de marchandises | 0 | 0 |
| Production vendue de biens | 0 | 0 |
| Production vendue de services | 6 905 | 6 296 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 6 905 | 6 296 |

Résultat financier au 31 décembre 2011

Résultat financier

| <i>En milliers d'euros</i> | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|--|----------------|---------------|
| Produits financiers | | |
| Intérêts comptes courants conso | 1 804 | 1 335 |
| Intérêts certificat dépôts | 52 | 55 |
| Reprise de provisions | 0 | 2 |
| Autres produits financiers | 357 | 1 |
| Total des produits financiers | 2 213 | 1 392 |
| Charges financières | | |
| Dotation aux amortissement prime de remboursement | 1 904 | 2 038 |
| Dotation aux provisions pour dépréciation des titres | 13 470 | 1 945 |
| Dotation aux provisions des actions propres | 42 | 0 |
| Intérêts des emprunts | 519 | 436 |
| Intérêts des comptes courants conso | 103 | 84 |
| Intérêts des Océane | 1 868 | 2 000 |
| Pertes sur créances liées à des participations* | 14 003 | 2 |
| Total des produits financiers | 31 910 | 6 505 |
| RESULTAT FINANCIER | -29 697 | -5 113 |

* Montant correspondant aux abandons de créances réalisées aux profits des filiales de la société

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| <i>En milliers d'euros</i> | Résultat avant impôts | Impôts |
|---------------------------------|-----------------------|-------------|
| Résultat courant avant impôts | -31 187 | |
| Résultat exceptionnel | -9 | |
| Résultat comptable | -31 196 | |
| TOTAL IMPÔT COMPTABILISE | | -715 |

Le taux d'imposition est de 33.33%

Le déficit (lié à l'intégration fiscale) reportable est de 21 583 916 euros.

Participation des salariés

Néant

Rémunération globale et par catégorie des dirigeants

La rémunération des organes d'administration s'est élevée à 76 841€.

La rémunération des organes de direction à 177 382€.

Effectif moyen

| | 31-déc-11 | 31-déc-10 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Cadres et assimilés | 11,53 | 9,17 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 7,62 | 7,26 |
| Employés | 16,74 | 17,98 |
| TOTAL | 35,89 | 34,41 |
| Intérimaires | 0,00 | 1,17 |

L'effectif moyen d'élève à 35.89 personnes.

Engagements financiers / IDR

Engagements donnés en matière de pensions, retraites et indemnités : 33 939 €

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits.

Engagements reçus

Néant

Engagements hors bilan

- Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158.750 titres de la SAS Vial Holding de 15,24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.

- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
 - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (tranche A du crédit)
 - Le financement des besoins généraux pour 18 M€ (tranche B du crédit)
 - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158.750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 7 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15.24€.

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe VIAL a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial Holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18 M€ et 7 M€.

▪ Covenants

Conformément au jugement d'adoption du plan de sauvegarde, il est convenu qu'en cas de conflit entre les stipulations du plan et celles du Crédit Vial / Vial Holding et ses amendements, les stipulations du plan ou des opérations qui y sont prévues prévaudront.

Il est également convenu que les « covenants » ne sont plus applicables du fait de l'application du plan de sauvegarde.

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

| <i>Postes du bilan (En K€)</i> | Montant concernant les entreprises | | Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce |
|--|------------------------------------|---|--|
| | Liées | Avec lesquelles la société a un lien de participation | |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | | | |
| Participations | | 2 426 | |
| Créances rattachées à des participations | | 78 689 | |
| Prêts | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Autres immobilisations financières | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | | | |
| Prime de remboursements des obligations | | | |
| Capital souscrit appelé, non versé | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | |
| Disponibilités | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | |
| Intérêts courus sur emprunt obligataire convertible | | | |
| Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | 11 652 | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 79 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | | | |

Éléments relevant de plusieurs postes du résultat

| <i>Postes du résultat (En K€)</i> | Montant concernant les entreprises | |
|-----------------------------------|------------------------------------|---|
| | Liées | Avec lesquelles la société a un lien de participation |
| Produits financiers | | 1 804 |
| Charges financières | | 15 358 |
| Prestations de services | 893 | |

Les prestations de services d'un montant de 892 499 € concernent les managements fees facturés par la société mère CIDN à la société Groupe VIAL.

Liste des filiales et participations

| FILIALES ET PARTICIPATIONS | Capitaux propres | Quote-part du capital détenue (en %) | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) |
|--|------------------|--------------------------------------|--|
| <i>En K€</i> | | | |
| <u>Filiales (détenues à + 50%)</u> | | | |
| Vial Holding | 2 426 | 100% | -13 470 |
| <u>Participations (10 à 50% du capital détenu)</u> | | | |
| Néant | | | |

| Identité de la filiale VIAL HOLDING | Montant (K€) |
|---------------------------------------|--------------|
| Valeur comptable des titres détenus : | |
| Brute : | 70 023 |
| Provision des titres de participation | -67 597 |

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

| DENOMINATION SOCIALE | Forme | Au capital de (en euros) | Ayant son siège social |
|--------------------------------------|-------|--------------------------|--|
| GROUPE VIAL | | | ZE Les Playes Jean Monnet Nord |
| Tête de groupe d'intégration fiscale | SA | 11 208 015 | 865 av de Bruxelles 83 500 La seyne sur mer |

Groupe Vial

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Groupe Vial

Siège Social : 865 Avenue de Bruxelles - 83500 La Seyne Sur Mer
Société Anonyme au capital de 11 208 015 €
N° Siret : 483 340 121 RCS TOULON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

@2C ENTREPRISES

155 RUE LAWRENCE DURRELL - 84911 AVIGNON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Vial, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les notes 1.7, 1.9, 6.1.8 et 6.1.9 de l'annexe aux états financiers qui présentent les conditions relatives à la renégociation de l'endettement avec le pool bancaire, les impacts de la conversion des OCEANE et l'adoption du plan de sauvegarde ;
- La note 3.2 de l'annexe aux états financiers qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.2.4 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.2.4 et 6.1.1 donnent une information appropriée.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de ses engagements financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Avignon, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

M A Z A R S

Pierre Sardet

A 2 C E N T R E P R I S E S

Bruno Perazzo

Groupe Vial

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

@2C ENTREPRISES

MAZARS

@2C ENTREPRISES

155 RUE LAWRENCE DURRELL - 84911 AVIGNON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Groupe Vial

Siège Social : 865 Avenue de Bruxelles - 83500 La Seyne Sur Mer
Société Anonyme au capital de 11 208 015 €
N° Siret : 483 340 121 RCS TOULON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Vial, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Groupe Vial

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2011

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les notes 1.4 et 1.6 de l'annexe aux états financiers qui présentent les conditions relatives à la renégociation de l'endettement avec le pool bancaire, les impacts de la conversion des OCEANE et l'adoption du plan de sauvegarde ;

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Une partie importante de l'actif de votre société est constituée de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Groupe Vial

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2011*

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Avignon, le 30 avril 2012

Les commissaires aux comptes

M A Z A R S

Pierre Sardet

A 2 C E N T R E P R I S E S

Bruno Perazzo

GROUPE VIAL
S.A. au capital de 11 208 015 Euros
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles
ZE Les Playes – Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE SUR MER
483 340 121 R.C.S. TOULON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 MAI 2012

(comptes consolidés et comptes sociaux)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 arrêtés en normes IFRS ainsi que sur les comptes sociaux de ladite société et pour vous rendre compte tant de l'activité des sociétés du Groupe conformément à l'article L225-100 du Code de commerce que de la situation de l'activité de la société elle-même conformément à l'article L232-1 du même Code.

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Il est rappelé que les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006.

RAPPORT CONSOLIDE

I ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE:

A / PRESENTATION DES FILIALES ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend :

les sociétés FILIALES suivantes :

- **VIAL HOLDING** – société par actions simplifiée au capital de 4 840 256,30 euros immatriculée sous le numéro 482 267 748 RCS TOULON. Cette société est à l'origine de la création du Groupe VIAL, elle en était la holding administrative. Aujourd'hui elle n'a plus d'activité propre et est destinée à terme à fusionner avec la société SA GROUPE VIAL, société mère et associée unique.

Sociétés dans lesquelles nous détenons au travers de la société VIAL HOLDING 100 % du capital :

- **VIAL MENUISERIES** – société par actions simplifiée au capital de 7 439 600 euros, immatriculée sous le numéro 482 509 999 RCS TOULON. Cette société représente la chaîne de magasins spécialisés dans la vente au comptoir de menuiseries bois, aluminium, PVC et dérivés. Nous comptons, en France, à la date du présent rapport 64 magasins en pleine activité.
- **VIAL PORTES** – société par actions simplifiée au capital de 924 670 euros immatriculée sous le numéro 482 507 381 RCS TOULON. Cette société est notre usine de fabrication de portes et fenêtres en bois de la gamme de produits VIAL située à la ROQUE D'ANTHERON. Son activité est directement liée à l'activité des magasins.
- **VIAL PVC ALU** - société par actions simplifiée au capital de 399 850 euros, immatriculée sous le numéro 482 486 420 RCS TOULON. Cette société est notre usine de fabrication située à Gignac, laquelle est composée de 2 chaînes de production : l'aluminium et le PVC. Son activité est elle aussi directement liée à l'activité des magasins.
- **PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD** - société par actions simplifiée au capital de 117 500 euros immatriculée sous le numéro 482 484 755 RCS TOULON. Cette société est la centrale d'achat des sociétés du Groupe VIAL. Elle achète les marchandises aux usines (essentiellement VIAL PORTES et VIAL PVC –ALU), les stocke et les livre aux magasins des sociétés du Groupe. S'agissant de la plateforme logistique du Groupe, son activité est directement liée au niveau d'activité des magasins et des usines.
- **VIAL VERRE** - société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 d'euros, immatriculée sous le numéro 504 178 906 RCS TOULON. Cette société a été créée pour réaliser une usine de fabrication de verres. Eu égard au contexte économique actuel et à la baisse des prix du verre, ce projet a été et demeure suspendu.
- **AMAZONIC MAD** : cette société BOLIVIENNE dispose de droits de coupe sur des concessions forestières assurant au minimum 7 années d'approvisionnement de bois au Groupe Vial. Elle dispose également de 3 usines pour la découpe et le séchage du bois et d'une usine de fabrication de façades de placards. A la date des présentes, 5 magasins sont en activité, 4 magasins ayant été ouverts au cours du dernier trimestre 2011.

Société dans laquelle nous détenons 80 % du capital :

- **ULTIMAS Tecnicas de la Madera** – SL au capital de 4 000 euros dont le siège social est en Espagne – C/Mayor – 03160 ALMORADI, immatriculée sous le numéro B 536 627 253. Cette société est notre usine de fabrication bois espagnole.

Les sociétés « SOUS-FILIALES » suivantes :

Société dans laquelle VIAL MENUISERIES détient 100 % du capital :

- **VIAL CARPINTERIAS** – société limitée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est en Espagne – ALMORADI (ALICANTE) Carretera de Catral Km 5'900A, immatriculée au registre du commerce d'Alicante sous le n°04108082. Cette société représente à la date du présent rapport la chaîne de 4 magasins en Espagne spécialisés dans la vente au comptoir de menuiseries bois, aluminium, PVC et dérivés.

Société dans laquelle VIAL MENUISERIES détient 99 % du capital :

- **LAIV CARPINTARIAS LDA** - Société de Droit portugais au capital de 50 000 euros dont le siège social est au PORTUGAL à A sua sede é na Rua Maestro Frederico de Freitas, n°1 – E, freguesia de S. Domingos de Benfica, concelho de Lisboa, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 3366-1213-4071. Cette société est notre magasin au Portugal.

Société dans laquelle VIAL PORTES détient 95,99 % du capital :

- **BONABRI** - société par actions simplifiée au capital de 1 601 000 euros dont le siège social est à MAUBOURGUET (65700) – Place Lagardère, immatriculée sous le numéro 642 780 316 RCS TARBES. Cette société a pour activité la menuiserie du bâtiment et le commerce de bois en général. Elle apporte une dynamique et une synergie supplémentaires par la complémentarité de ses activités.

Société dans laquelle VIAL HOLDING détient 99,94 % du capital :

- **VITRAROM SRL** - Société de Droit roumain dont le siège social est en ROUMANIE, Commune de PREJMER, Village Lunca Calnicului, str. I.C.Frimu, n°1, corp 1, Département de Brasov, inscrite sous le n° J08/2446/2005, CUI 18017315. Cette société détient des usines.

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 104 383 K€ contre 101 566 K€ soit une progression de + 2,77 % et un résultat net consolidé de 6 394 K€ contre – 3 002 K€ pour l'exercice précédent.

Pour une information complète, il convient de se reporter au bilan consolidé au 31 décembre 2011.

B/ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS :

L'année 2011 est une année de transition riche d'évènements significatifs qui découlent tant de l'aboutissement des négociations entreprises depuis 2008 avec le pool bancaire que du décès de Monsieur Fabrice VIAL, Président du Conseil d'administration et fondateur du Groupe Vial.

Plan de sauvegarde

Il est rappelé que depuis la fin du premier semestre 2008, des discussions avaient été entreprises avec les principaux créanciers bancaires, à savoir HSBC France et CAMEFI France, afin de renégocier le crédit syndiqué de 55 M€ signé le 15 septembre 2006. Ces négociations ont abouti à un accord signé le 14 décembre 2010 qui prévoit un étalement sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine.

Afin de mener à bien cet accord, la société GROUPE VIAL avait demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde tant pour elle-même que pour sa filiale, la société VIAL HOLDING.

Par jugements du Tribunal de commerce de TOULON en date du 24 janvier 2011, une procédure de sauvegarde a été ouverte à l'égard de ces deux sociétés.

Par jugements en date du 20 octobre 2011, le tribunal de commerce de TOULON a adopté les plans de sauvegarde tels qui lui ont été présentés.

L'adoption du plan de sauvegarde a eu pour conséquence non seulement un rééchelonnement de la dette bancaire mais encore la conversion des obligations en actions (extinction de la dette obligataire)

Modification du capital social

Suite à l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2009 par assemblée générale du 29 avril 2011, il a été décidé la réduction du capital par absorption des pertes à hauteur de 61 322 163,50 euros. Le capital a ainsi été ramené de 70 756 342,50 euros à 9 434 179 euros divisé en 9 434 179 actions de 1 € de valeur nominale.

En suite de l'adoption du plan de sauvegarde, le conseil d'administration du 28 octobre 2011 a constaté la conversion des 1 773 836 obligations (OCEANES) en 1 773 836 actions, ce qui a entraîné une augmentation de capital de 1 773 836 euros, d'où un capital aujourd'hui de 11 208 015 euros divisé en 11 208 015 actions d'un euro de valeur nominale.

Changements intervenus au sein de la Direction

Dans la nuit du 11 au 12 août 2011, Monsieur Fabrice VIAL, Président et principal actionnaire de la société est décédé dans des circonstances tragiques. Les administrateurs demeurant en fonction se sont immédiatement réunis et ont décidé de proposer la nomination de Monsieur Philippe VIAL, frère de Monsieur Fabrice VIAL, lequel a été nommé administrateur par assemblée du 26 septembre 2011 et Président du Conseil d'administration par décision du Conseil qui s'est réuni à l'issue de ladite assemblée.

Les conséquences

L'adoption du plan de sauvegarde a permis et permet à la société de se consacrer pleinement à l'activité du Groupe avec une plus grande sérénité puisque le risque d'exigibilité de la totalité de la dette sénior et de la dette obligataire est désormais écarté.

Le décès violent de Monsieur Fabrice VIAL au cours de l'été 2011 a accéléré, de fait, la restructuration interne du Groupe.

Au cours du dernier trimestre 2011, il est à noter :

La nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Madame Elisabeth VIAL qui intervenait principalement au sein de la société VIAL PVC ALU et s'occupait de la partie SAV, le départ de Monsieur Anthony REMY, Directeur général, et la nomination de Monsieur Patrick THINET (Directeur General délégué finance puis Secrétaire Général) en ses lieu et place,

La création et la mise en place effective de divers Comités appelés à se réunir quotidiennement afin d'assurer un meilleur contrôle, une information accrue du personnel dirigeant et permettre ainsi au Groupe de retrouver au plus vite une meilleure rentabilité dans un contexte économique et financier qui demeure morose.

Enfin, la société GROUPE VIAL a demandé la reprise de la cotation des actions (ISIN : FR0010340406) qui était suspendue depuis le 22 décembre 2010. Cette reprise a été effective le 28 novembre 2011.

▪ **Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé :**

Dans ce contexte difficile, on constate néanmoins que le Groupe a su maintenir une croissance de son activité de +2,91 % en phase avec l'objectif de 105 M€ de chiffre d'affaires défini dans le cadre du plan de sauvegarde.

Cette progression annuelle de l'activité a été réalisée par pure croissance organique puisque aucun magasin n'a été ouvert depuis le 1^{er} trimestre de l'exercice précédent.

Le Groupe compte aujourd'hui 64 magasins en France, 4 en Espagne, 1 au Portugal et 5 en Bolivie.

La marge qui avait fortement progressé l'année dernière s'est maintenue au cours de cet exercice. Au 31 décembre 2011 elle s'établit à 58,6 M € représentant ainsi 56,10 % du Chiffre d'affaires contre 56,07 % au 31 décembre 2010.

Cette performance résulte de plusieurs facteurs et notamment :

- Une offre de produits adaptés à la demande (produits pour la rénovation), avec toujours un rapport qualité/prix très compétitif. Le positionnement du Groupe sur le marché de la rénovation poursuit depuis 2009 son impact positif sur le niveau global de la marge du Groupe.
- Une campagne de communication ciblée engagée notamment au cours du second semestre 2011
- Un contexte économique défavorable en Europe mais compensé par l'activité en Bolivie, pays qui bénéficie d'un fort dynamisme de vente de bois réalisé par la vente directe de produits bois semi finis et par la création de 5 comptoirs de vente et 4 partenaires.
- L'amélioration de la chaîne logistique et le renforcement de la centralisation des stocks en France qui permettent une réduction des coûts d'approvisionnement.

Par ailleurs, il est rappelé que le groupe dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issues des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe.

La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009.

Cette créance n'a toujours pas été réglée par l'Administration fiscale qui en conteste le versement, principalement, en raison des contrôles fiscaux en cours dans le Groupe VIAL.

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en vigueur. Aussi, en octobre 2009, la société Groupe Vial a initié une action judiciaire devant le Tribunal administratif de Marseille pour en obtenir le paiement. Le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'Administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance qui a été confirmée par la Cour administrative d'appel le 10 mai 2010. Le Groupe Vial a saisi le Conseil d'Etat en juillet 2010, qui par décision du 5 octobre 2011 a rejeté le pourvoi.

Néanmoins, la direction estime avec l'appui de ses conseils fiscaux que la position retenue par le Groupe est fondée et que l'issue du contentieux lui sera favorable. Aucune provision de carry-back n'a donc été constituée.

▪ **Situation de l'ensemble des sociétés du groupe / évènements survenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes consolidés :**

Suite au contrôle fiscal de 2009, la société VIAL MENUISERIES a introduit début 2012 une requête auprès du Tribunal d'instance de MONTPELLIER afin :

de voir désigner un expert chargé de contrôler au sein de ses locaux, l'authenticité des factures originales justifiant le droit à déduction, ainsi que d'examiner les pièces qu'elle a produites à l'appui de son argumentation

de voir annuler la décision implicite de rejet prise par la Direction de Contrôle Fiscale Sud-Pyrénées et de prononcer la décharge totale des rappels de TVA mis à sa charge pour un montant total de 2.5 M€ en droits et intérêts outre les pénalités sur opposition de 2.4 M€.

Une procédure de référé a été engagée à l'encontre de la CARDIF afin d'obtenir sa condamnation au paiement immédiat de l'assurance homme clé souscrite par Monsieur Fabrice VIAL d'un montant de 5 M€. Cette affaire devrait être plaidée courant mai.

Un contrat de bail a été signé par notre filiale portugaise la société LAIV CARPINTARIAS pour l'ouverture d'un nouveau magasin de 800 m² sur LISBONNE au Portugal qui doit intervenir courant avril 2012.

Enfin par ordonnance en date du 29 février 2012, Monsieur le Juge Commissaire a notifié le montant des créances et des suretés et privilèges admis au passif des sociétés GROUPE VIAL et VIAL HOLDING.

II. RESULTATS DES FILIALES

Au 31.12.2011, nous comptons dans notre périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

- VIAL MENUISERIES
- VIAL PVC – ALU
- VIAL PORTES
- PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD
- VIAL HOLDING
- VIAL VERRE
- SL UTM : ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA (filiale espagnole détenue à 80 %)
- VIAL CARPINTERIAS (filiale espagnole détenue à 100 % par VIAL MENUISERIES)
- LAIV (filiale portugaise détenue à 99 % par VIAL MENUISERIES)
- BONABRI (filiale détenue à 95,99 % par VIAL PORTES)
- VITRAROM (99,94 %)
- AMAZONIC (99,99 %)

Nous vous communiquons ci-après les principaux résultats en K€ réalisés par nos filiales consolidées ainsi que les informations de nature financière et comptable :

| Stés filles | Chiffre d'affaires | | Résultats | | Capitaux propres | Dettes totales | Total actif |
|-------------|--------------------|--------|-----------|----------|------------------|----------------|-------------|
| | N -1 | N | N -1 | N | | | |
| PMS | 14 333 | 15121 | - 237 | 238 | 117 | 14450 | 14775 |
| VH | 0 | 0 | - 1 944 | - 13 470 | 2 426 | 29 532 | 31 959 |
| VM | 94 790 | 96 457 | 4 058 | 1 310 | 7 761 | 40 137 | 53 045 |
| VP | 4 333 | 4 301 | - 2 524 | 2 535 | 935 | 7 006 | 7 942 |
| VPA | 20 431 | 22 938 | 1 318 | 113 | 1 831 | 7 789 | 9 623 |
| VV | 0 | 0 | 42 | 826 | 4896 | 11 | 4907 |
| UTM | 4 689 | 4557 | -1042 | 722 | 4 | 6446 | 6450 |
| AMAZONIC | 2 677 | 2829 | 124 | 137 | 2788 | 5931 | 8719 |
| VC (esp) | 3 789 | 3329 | - 1325 | 3758 | 4 | 2548 | 2552 |
| LAIV (port) | 628 | 605 | - 753 | 918 | -1342 | 1785 | 443 |
| BO | 3 555 | 2847 | - 439 | -628 | 682 | 1852 | 2534 |
| VITRA | 5 976 | 8384 | - 1817 | 246 | -4298 | 11185 | 6887 |

III. RISQUES ET INCERTITUDES

Risques liés à l'activité en général

Les principaux facteurs de risque et d'incertitudes demeurent au niveau du prix des matières premières utilisés par les usines du GROUPE VIAL dans le processus de fabrication industrielle, lesdits prix étant soumis aux fluctuations du marché.

Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières

Les prix des matières premières (bois, aluminium, PVC, verre...) utilisées par les usines du Groupe VIAL dans les processus de fabrication industrielle sont soumis aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire sa sensibilité à ces variations de prix, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés sur matières premières, mais s'appuie sur une politique d'achats orientée vers la recherche de sourcing internationaux, notamment en ce qui concerne :

- le bois : le Groupe achète à partir de réseaux directs, à la source (départ forêt), afin d'éviter la charge inhérente au courtage. Les zones d'approvisionnement ont été divisées en trois zones géographiques différentes et éloignées : Amérique du sud, Afrique et Europe de l'est. De la sorte, le Groupe se protège contre d'éventuels risques géopolitiques et profite de la complémentarité de ces zones pour des raisons climatiques (saison des pluies). Par ailleurs, l'acquisition de la société bolivienne a permis de renforcer ce dispositif de gestion du risque. La Bolivie est l'un des dix pays au monde disposant de la plus grande superficie de forêts labellisées FSC, ce qui garantit la replantation. Cette société bolivienne dispose de droits de coupe sur des concessions forestières ainsi que quatre usines qui scient, sèchent, rabotent le bois et fabriquent des placards.
- le PVC : les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène. Chaque jour, les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché.

De plus, pour diminuer le risque, le groupe met en concurrence de façon permanente ses fournisseurs à chaque appel d'offres, et veille en outre à disposer d'un stock permanent qui autorise une fabrication qui couvre entre 6 mois et 1 an d'activité.

Risques des taux de change et des taux d'intérêts

Risque de change

L'exposition au risque de change est assez faible, compte tenu notamment de l'implantation géographique du Groupe, dont les filiales sont très majoritairement situées en France.

Il existe néanmoins un risque de change sur les achats de matières premières effectués en devises étrangères, exclusivement libellés en dollars (USD). Cependant, ces achats représentent moins de 10% de la totalité des achats du Groupe.

Afin de limiter les risques liés aux fluctuations des cours du dollar, le Groupe procède à des achats importants de matières premières, ou parfois de dollars, lorsque les cours sont favorables. En cas d'achat de dollars, les devises correspondantes sont conservées en banque jusqu'au paiement des achats dans la même devise. Cette pratique n'étant pas qualifiée de « couverture » au sens de la norme IAS 39 (en l'absence d'une correspondance stricte entre les achats de dollars et les commandes futures), les variations de la contre-valeur euro des comptes bancaires en dollars liées aux fluctuations du cours € / USD sont enregistrées immédiatement en résultat financier.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de change et anticipe d'y recourir en 2012 si la part des achats en devises augmente de façon significative.

Risque de taux d'intérêt

Concernant la gestion du risque de taux, l'exposition au risque de taux d'intérêt existait essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel basé sur des taux d'intérêts variables (crédit syndiqué). Afin de se garantir contre le risque de taux sur l'emprunt syndiqué à taux variable des instruments dérivés avaient été souscrits au travers de CAP jusqu'à fin 2009 et n'ont pas été reconduits.

Désormais il convient de noter que dans le cadre du protocole d'accord signé le 14 décembre 2010 avec le pool bancaire, suivie de l'homologation du Plan de sauvegarde en date du 20 octobre 2011, le taux qui sera désormais appliqué sur la dette senior est fixe. Il n'y a donc plus de risque de taux d'intérêt sur cette partie de l'endettement.

Le risque résiduel est non significatif.

Au 31 décembre 2011, le Groupe n'a donc plus recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, il se matérialise par des difficultés à réunir des fonds pour honorer des engagements liés à des instruments financiers. Le risque de liquidité peut découler de l'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu du niveau de ses disponibilités.

Risque de crédit

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de crédit sont les comptes clients. Cependant, le risque de crédit lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille (majorité d'artisans et de particuliers).

L'homologation du Plan de sauvegarde en date du 20 octobre 2011 a levé par ailleurs le risque de crédit lié à l'endettement du groupe en incluant notamment un rééchelonnement de l'emprunt syndiqué sur 8 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine, applicables rétroactivement en date du 15 janvier 2011 (cf. Faits marquants des comptes consolidés).

IV. ENGAGEMENTS COMPLEXES

1/ EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Renégociation de l'emprunt syndiqué

L'homologation du plan de sauvegarde d'octobre 2011 a rendu actif le protocole d'accord relatif à la restructuration de sa dette senior avec le pool bancaire ; il prévoit un étalement sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine.

En conséquence, la dette senior d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5 M€ ;
- le solde, soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019.

Etant donné que la renégociation ayant eu lieu avec la même contrepartie, il convenait de s'interroger s'il s'agit d'une extinction ou d'une modification de dette.

L'analyse menée nous a conduits à conclure que la renégociation de cet emprunt peut être considérée comme une modification de la dette initiale, et que de ce fait, la dette initiale est maintenue au bilan à son TIE d'origine ajusté des coûts de restructuration.

Clause d' « Excess cash Flow »

Le protocole d'accord relatif à la dette senior (Cf. faits marquants 1.7) prévoit, dans le cas où un excédent de trésorerie serait dégagé par le Groupe Vial par rapport au plan de financement audité, que les sociétés Groupe Vial et Vial Holding s'engagent à reverser aux banques créancières 30% de l'excédent dégagé, étant précisé que ces sommes s'imputeront sur les échéances qui s'étalent de 2012 à 2019.

Il est précisé que l'excédent net de trésorerie (« Excess cash Flow ») est défini de la manière suivante :

- Cash Flow d'exploitation
- + Variation du BFR
- + Résultat financier
- + Produits de cessions d'immobilisations
- Remboursement d'emprunt
- Investissements
- Impôts sur les sociétés retraités des mouvements comptables ne se traduisant pas par des flux financiers

Covenants

Conformément au jugement d'adoption du plan de sauvegarde, il est convenu qu'en cas de conflit entre les stipulations du plan et celles du Crédit Vial / Vial Holding et ses amendement, les stipulations du plan ou des opérations qui y sont prévues prévaudront et notamment les « covenants » qui ne sont plus applicables du fait de l'application du plan de sauvegarde.

2/ LES OCEANES

En date du 20 octobre 2011, le Tribunal de commerce de Toulon a adopté le plan de sauvegarde de la société Groupe Vial et de la société Vial Holding avec la stricte reprise des modalités prévues par le plan initial relative à la dette senior et aux OCEANE.

En conséquence, le conseil administration du 28 octobre 2011 a constaté à l'unanimité la conversion des 1 773 836 obligations en 1 773 836 actions.

Afin de pérenniser l'activité de la société et de limiter les contestations issues des obligataires concernant l'adoption du plan de sauvegarde, M. Philippe Vial a racheté en dates des 25 et 26 octobre 2011, 331 579 obligations moyennant le prix unitaire de 10 €. Cette opération a été réalisée par sa société patrimoniale de droit portugais POWERPORTFOLIO, précisant en tant que besoin qu'il s'est engagé à ne pas spéculer sur les titres acquis.

Cette conversion a conduit ainsi à constater :

- d'une part l'annulation de la dette obligataire pour 28.3 M€,
- d'autre part, une augmentation des réserves consolidées pour 28,3 M€.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158.750 titres de la SAS VIAL HOLDING de 15.24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.

- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
 - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (Tranche A du crédit)
 - Le financement des besoins généraux pour 18M€ (Tranche B du crédit)
 - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (Tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158.750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 07 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15.24 €.

Les engagements financiers attachés au crédit syndiqué de 55M€ sont décrits à la note 6.1.10 « Emprunts et dettes financières ».

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe Vial a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18 M€ et 7 M€.

Ces actes ont été autorisés par votre Conseil d'administration,

RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX **ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE GROUPE VIAL**

- Activité de la société, évolution prévisible et perspectives d'avenir.

La société GROUPE VIAL, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 905 052 euros constitué de facturation de prestations de services à nos filiales.

S'agissant de la société mère, compte tenu de son activité, celle-ci fonctionne principalement par la refacturation de prestations de services à ses filiales.

Par ailleurs, la société Groupe Vial a consenti à ses sociétés filles des abandons de comptes courants avec clause de retour à meilleure fortune, pour un montant respectif de :

- LAIV : 1 486 000 euros
- VIAL CARPINTERIAS : 5 205 274,41 euros
- PMS : 273 985 euros
- VIAL PORTES : 5 300 000 euros
- UTM : 1 737 781,46 euros

Et ce afin de permettre auxdites sociétés de reconstituer leurs fonds propres.

Le retour à meilleure fortune sera réalisé dès lors que le montant des fonds propres desdites sociétés filles dépassera le double du montant de leur capital social.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Les évènements importants sont indiqués page 6 du présent rapport.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Prise de participation et de contrôle.

Augmentation de la participation au sein de la société BONABRI,

La société VIAL PORTES a souscrit à l'augmentation de capital de la société BONABRI a hauteur de 1 030 200 euros. Dans le cadre de cette augmentation réalisée le 1^{er} janvier 2011, le capital de la société BONABRI a été porté de 570 800 euros à 1 601 000 euros.

En outre, le 28 décembre 2011, la société VIAL PORTES acquis des consorts LASSALLE 1 866 actions dont ils étaient propriétaires.

La société détient désormais 95,99 du capital de la société.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 905 052 € contre à 6 296 399 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 144 434 € contre 818 332 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 796 082 € contre 4 991 099 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 134 757 € contre 136 644 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 189 808 € contre 1 392 820 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 995 983 € contre 719 924 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 36 contre 34 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 422 643 € contre 406 464 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 27 € contre 12 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 8 539 300 € contre 7 646 962 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 1 489 814 € contre – 532 232 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de – 29 697 048 € (contre – 5 113 066 € au titre de l'exercice précédent), il s'établit à – 31 186 862 € contre – 5 645 298 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de – 9 029 € contre – 70 993 € au titre de l'exercice précédent.
- de l'impôt sur les sociétés de – 714 893 € contre – 20 926 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se solde par une perte de – 30 480 997 € contre – 5 695 365 € au titre de l'exercice précédent.

- Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société.

Nous vous rappelons que la société Groupe Vial est la tête de groupe de nos sociétés, elle a, par ailleurs, vocation à facturer des prestations de services à ses filiales, son chiffre d'affaires est donc constitué de ces facturations qui évoluent en fonction de leurs besoins.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de – 30 480 997 d'euros

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

| | |
|---------------------|--------------------|
| Perte de l'exercice | – 30 480 997 euros |
|---------------------|--------------------|

En totalité au poste « report à nouveau » qui s'élève ainsi à
-36 176 362 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 66 095 387 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31.12.2010 : néant
- Exercice clos le 31.12.2009 : néant
- Exercice clos le 31.12.2008 : 7 358 659,62 €, soit un dividende de 0,78 € par action, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts ;

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts pour un montant de 3 581 €

- Tableau des résultats.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice "31 décembre 2010"

| Solde des dettes fournisseurs à 30 jours | Solde des dettes fournisseurs à 60 jours | Solde des dettes fournisseurs à 90 jours | Solde des dettes fournisseurs à 120 jours |
|--|--|--|---|
| 228 051 | - | - | - |

Exercice "31 décembre 2011"

| Solde des dettes fournisseurs à 30 jours | Solde des dettes fournisseurs à 60 jours | Solde des dettes fournisseurs à 90 jours | Solde des dettes fournisseurs à 120 jours |
|--|--|--|---|
| 776 080 | 372 640 | - | - |

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Notre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

1. L'actionnariat de la société (L. 233-13)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

La société CIDN détient plus de 50 % du capital et des droits de vote.

Etant rappelé que société est cotée sur le marché réglementé, depuis le 18 décembre 2006, compartiment C de l'Eurolist d'Euronext.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote,

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires,

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, si ce n'est un droit de vote double au profit des actionnaires qui détiennent leurs actions depuis plus de deux ans.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

2. Franchissement de seuil

1. En suite du décès de Monsieur Fabrice VIAL, Mademoiselle Virgilia VIAL a été déclarée unique héritière par acte authentique de notoriété du 5 septembre 2011. Aussi les 6 septembre et 9 septembre 2011, Mlle Virgilia Vial a déclaré avoir franchi en hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée de droit belge CIDN (16, rue des trois arbres, Bruxelles, Belgique) qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote et 2/3 des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir 4 827 766 actions GROUPE VIAL représentant 9 655 532 droits de vote, soit 51,17% du capital et 66,79% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|----------------------------|------------------|--------------|------------------|------------------|
| CIDN Sarl(*) | 4 827 765 | 51,17 | 9 655 530 | 66,79 |
| Virgilia Vial | 1 | ns | 2 | ns |
| Total Virgilia Vial | 4 827 766 | 51,17 | 9 655 532 | 66,79 |

Mademoiselle Virgilia VIAL a déclaré que le concert demeurait inchangé, à savoir :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|-------------------------|------------------|--------------|-------------------|------------------|
| CIDN Sarl (*) | 4 827 765 | 51,17 | 9 655 530 | 66,79 |
| Virgilia Vial | 1 | ns | 2 | Ns |
| TRUSTCHANCE sa (**) | 571 395 | 6,06 | 571 395 | 3,95 |
| Total de concert | 5 399 161 | 57,23 | 10 226 927 | 70,74 |

(*) Société contrôlée par Virgilia VIAL à 99,99 %

(**) Société contrôlée par Carlo Ferreira à 100 % dont le Président était M. Fabrice Vial remplacé après son décès par son frère Philippe VIAL

Mademoiselle Virgilia VIAL, représentant les intérêts de la famille VIAL, se retrouvant à l'âge de 20 ans à la tête du Groupe, sans les compétences nécessaires pour assumer de telles responsabilités, il s'est avéré nécessaire de procéder à la réorganisation du Groupe autour de la famille VIAL, et notamment Monsieur Philippe VIAL.

En effet, il est rappelé que suite au décès de Monsieur Fabrice VIAL, Monsieur Philippe VIAL, détenteur de deux actions de la société GROUPE VIAL a été nommé administrateur et Président du Conseil d'administration de la société GROUPE VIAL. Parallèlement, il a été nommé Président de la société TRUSTCHANCE et cogérant avec Mademoiselle Virgilia VIAL de la société CIDN.

Ainsi, le décès de Monsieur Fabrice VIAL a entraîné une réorganisation du GROUPE VIAL autour de la famille VIAL dans laquelle Monsieur Philippe VIAL a pris une place déterminante. Toutes les décisions de gestion et de stratégie commerciale sont désormais prises par Monsieur Philippe VIAL en collaboration avec Mademoiselle Virgilia VIAL.

En suite de cet événement les seuils déclencheurs de l'offre publique obligatoire ont été franchis. Il a donc été demandé auprès de l'AMF de bien vouloir accorder à Mademoiselle Virgilia VIAL, Monsieur Philippe VIAL, Monsieur Jean-Claude et Madame Rosalie VIAL et Madame Elisabeth MARRO VIAL, une dérogation au dépôt d'une offre au public, s'agissant notamment dans le cas présent d'un franchissement de seuils par transmission à titre gratuit

résultant du décès de Monsieur Fabrice VIAL mais également de la réorganisation du GROUPE autour de la famille VIAL au sein de laquelle M. Philippe VIAL occupe une place déterminante, et ce sur le fondement des articles 234-9-1° et 234-9-7° du règlement de l'AMF qui disposent : « les cas dans lesquels l'AMF peut accorder une dérogation sont les suivants :

1° Transmission à titre gratuit entre personnes physiques, distribution d'actifs réalisée par une personne morale au prorata des droits des associés

...

7° Opération de reclassement, ou s'analysant comme un reclassement, entre sociétés ou personne appartenant à un même groupe »,

En effet, il existait et il existe désormais, un concert familial, composé, comme suit :

Sur un total de 11 208 015 actions et 16 929 319 droits de vote théoriques:

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|--|------------------|--------------|-------------------|------------------|
| CIDN Sarl(*) | 4 827 765 | 43,07 | 9 655 530 | 57,03 |
| Virgilia Vial | 1 | ns | 2 | Ns |
| Total Virgilia VIAL | 4 827 766 | 43,07 | 9 655 532 | 57,03 |
| Philippe VIAL | 2 | ns | 2 | ns |
| POWERPORTFOLIO(***) | 331 579 | 2,96 | 331 579 | 1,96 |
| Total Philippe VIAL | 331 581 | 2,96 | 331 581 | 1,96 |
| <i>Autres membres de la famille VIAL(****)</i> | <i>58</i> | <i>ns</i> | <i>116</i> | <i>ns</i> |
| total concert familial | 5 159 405 | 46,03 | 9 987 229 | 58,99 |
| TRUSTCHANCE sa (**) | 571 395 | 5,10 | 571 395 | 3,38 |
| Total de concert | 5 730 800 | 51,13 | 10 558 624 | 62,37 |

(*) Société contrôlée par Virgilia VIAL à 99,99 %

(**) Société contrôlée par Carlo Ferreira à 100 % dont le Président est Philippe VIAL

(***) Société contrôlée par Philippe VIAL à 100 %

(****) Jean-Claude et Rosalie VIAL (grands-parents de Virgilia VIAL) et Elisabeth MARRO (mère de Virgilia VIAL)

3. Les actions d'autocontrôle

21 895 actions

4. Avis de détention et aliénation de participation croisée

1 188 477 actions sont détenues par la société VIAL HOLDING suite à la conversion des obligations en actions, réalisé le 8 décembre 2011, ce qui représente plus de 10 % d'autodétention dans le capital qui s'élève désormais à 11 208 015 euros. Par conséquent, la société VIAL HOLDING devra céder dans un délai de 12 mois la quote-part autodétenue supérieure.

5. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

La société n'a acheté aucune action au cours de l'exercice.

Le portefeuille au 31/12/11 demeure constitué de 21 895 titres autodétenus outre les 1 188 477 actions détenues par VIAL HOLDING évalués au cours de bourse au 31/12/2011 au prix unitaire de 1,25 euros.

6. Les délégations en matière d'émission de valeurs mobilières et titres de créances

Il est rappelé que pour satisfaire les obligations prises dans le cadre du plan de sauvegarde, la société entend émettre des Bons de souscriptions d'actions pour un montant minimum de 2 millions d'euros avec maintien du droit de souscription. La société CIDN ou toute personne qu'elle se substituerait, s'est engagée à souscrire à ladite émission au prorata du nombre d'actions qu'elle détient dans le capital de la société et à les conserver pour la durée de vie de ces dernières (soit 5 ans).

Par assemblée générale mixte en date du 16 décembre 2011, il a été décidé diverses opérations d'émission de titres avec pour leur mise en œuvre une délégation de compétence au Conseil d'administration.

Ainsi le conseil d'administration bénéficie d'une délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, ou à des titres de créance avec maintien, ou non, du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 7 000 000 d'euros, concernant les actions à émettre et/ou valeur donnant accès au capital (montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital) et dans la limite de 5 000 000 € concernant les titres de créance (ou leur contre-valeur en euros à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu).

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date du 16 décembre 2011.

Aux termes de la même assemblée générale du 16 décembre 2011, il a été décidé que le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au conseil d'administration ne pourrait être supérieur à 15 000 000 euros majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser éventuellement pour préserver conformément à la loi les droits des titulaires de ces titres, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise.

Enfin une autorisation a été donnée au Conseil d'administration pour la mise en place d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à hauteur d'un maximum de 2% des actions de la Société et dans la limite d'un montant de 5 000 000 euros. Le programme pourra être mis en œuvre à tout moment à compter du 16 décembre 2011, sans toutefois pouvoir excéder 18 mois.

Le Conseil d'administration entend user de ces délégations de compétence pour l'émission des BSA au cours de ce premier semestre dans le respect de ce qui été convenu dans le cadre du plan de sauvegarde.

Les mandataires

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (225-102-1 al. 3)

| Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires | Mandat dans la société | Date de nomination | Date de fin de mandat | Autre(s) fonction(s) dans la société | Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)(1)(2) |
|---|---|--------------------------|----------------------------|--|--|
| Fabrice VIAL | Président du conseil d'administration Administrateur | 16/03/2006 | 11/08/2011 (décédé) | Néant | Président de TRUSTCHANCE Gérant de CIDN Gérant de LAIV Carpintarias |
| Philippe VIAL | Président du Conseil d'administration Administrateur | 26/09/2011 | 31.12.2011 | Néant | Président de TRUSTCHANCE Co Gérant de CIDN Gérant de LAIV Carpintarias Président de VIAL DECO Gérant de POWERPORTFOLIO |
| Armand VALISSANT | Administrateur | 16/03/2006 | 31/12/2011 | Néant | Gérant de la société AR.VAL Conseils |
| Anthony REMY | Administrateur | 16/03/2006 | 31/12/2011 | Directeur commercial | Néant |
| Anthony REMY | Directeur général | 26/03/2007 | 20.12.2011 (révocation) | Néant | Néant |
| Elisabeth MARRO VIAL | Administrateur | 16/12/2011 | 31/12/2016 | Néant | Agent de maîtrise au sein de VPA |
| Patrick THINET | Directeur général | 20.12.2011 27.03.2012 | 30.12.2017 | Directeur général délégué Finance Puis Secrétaire général | Gérant de la société KAIROS |

2. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Les mandats des membres du Conseil d'Administration, à savoir Monsieur Philippe VIAL, Monsieur Armand VALISSANT et Monsieur Anthony REMY arrivent à expiration par la présente assemblée.

Il vous est demandé de procéder au renouvellement des mandats de Monsieur Philippe VIAL et Monsieur Armand VALISSANT pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Concernant Monsieur Anthony REMY, celui ayant été révoqué de ses fonctions de Directeur général par Conseil d'administration du 20 décembre 2011, il ne nous paraît opportun par conséquent de le renouveler dans ses fonctions, ni de pouvoir à son remplacement.

Il est ici précisé que Monsieur Patrick THINET, initialement désigné par le Conseil d'administration du 20 décembre 2011 en tant que Directeur général de la société pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Anthony REMY a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'administration de 27 mars 2012 pour une période de 6 exercices soit jusqu'au 31.12.2017.

3. Les jetons de présence

Néant.

4. Les rémunérations des mandataires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat.

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (Art L. 225-102-1) :

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite complémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnité relatives à une clause de non concurrence | |
|--|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|---|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Fabrice VIAL Président du Conseil d'administration Décédé le 12.08.2011 | | X | | X | | X | | X |
| Anthony REMY Administrateur Et Directeur général jusqu'au 20.12.2011 | X | | X | | X | | | X |
| Armand VALISSANT Administrateur | | X | | X | | X | | X |
| Philippe VIAL Président du Conseil d'administration Depuis le 26.09.2011 | | X | | X | | X | | X |
| Elisabeth VIAL Administrateur depuis le 16.12.2011 | X | | | X | | X | | X |
| Patrick THINET Directeur général depuis le 20.12.2011 | X | | X | | X | | | X |

| Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice) | Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante (1)(2) du 01.01.2011 au 31.12.2011 | | | | | |
|--|---|----------|----------------|--------------------|---------------------------------|------------------|
| | Rémunérations annuelles brutes en € | | | Jetons de présence | Retraite Complémentaire art. 83 | Charges sociales |
| | fixe | variable | exceptionnelle | | | |
| M. Fabrice VIAL -Versées en 2011 jusqu'au 12 août 2011 : France Portugal | 54 791 272 632 | Néant | Néant | Néant | Néant | 23 312 |
| M. Anthony REMY - Versées en 2011 | 171 738 | Néant | Néant | Néant | 11 312 | 88 901 |
| M. Philippe VIAL - Versées en 2011 France Portugal | 22 050 136 316 | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Mme Elisabeth MARRO | 25 350 | Néant | Néant | Néant | Néant | 11 524 |
| M. Patrick THINET | 175 008 | Néant | Néant | Néant | 11 312 | 96 227 |

Monsieur Anthony REMY exerçait les fonctions de Directeur commercial au sein de la société GROUPE VIAL depuis le 1er septembre 2006. Il était titulaire à ce titre d'un contrat de travail. Le 26 mars 2007, il a été nommé Directeur général de la société, fonctions qu'il a exercé en sus de son contrat de travail qui n'a jamais été suspendu. En effet, bien que l'entreprise possède deux directeurs commerciaux adjoints, l'un chargé du marketing, l'autre de l'animation du réseau, la physionomie de l'entreprise VIAL MENUISERIES constituée d'une soixantaine de magasins de petites tailles et à faible effectif a nécessité le maintien de l'implication de Monsieur Anthony REMY dans l'animation commerciale, justifiant par la même le maintien de son contrat de travail.

Ce maintien était d'autant plus justifié que le Groupe a du faire face à certaines difficultés quant aux recrutements de responsables de région qui interviennent précisément dans le cadre de la restructuration du Groupe.

Monsieur Anthony REMY n'a perçu de rémunération qu'au titre de son contrat de travail. Il a bénéficié en outre d'une retraite complémentaire et était affilié à ce titre à PREMALLIANCE pour la retraite et à AREAS CMA pour le régime prévoyance.

Monsieur Fabrice VIAL était quant à lui Gérant de la société LAIV CARPINTARIAS, l'essentiel de sa rémunération était perçue au titre des fonctions de Dirigeant, au Portugal. En effet, en France sa rémunération en 2009 et en 2010 était de 88 200 € brut.

La rémunération de Monsieur Philippe VIAL répond à la même logique et c'est donc une rémunération identique à celle de son prédécesseur qui a été décidée.

Quant à Monsieur Patrick THINET, nommé Directeur général en fin d'exercice, il a été décidé de poursuivre son contrat de travail en qualité de Secrétaire général, fonction antérieurement assurée par Monsieur Jean-François BUIGUES qui ne fait plus parti des effectifs de la société depuis novembre 2011.

Enfin, Il est rappelé que Monsieur Patrick THINET avait débuté ses interventions au sein du Groupe dans le cadre d'une convention d'audit et de prestations de services conclue en 2010 qui liait la société GROUPE VIAL et la société KAIROS dont il est gérant majoritaire.

Les commissaires aux comptes

Les mandats de la société MAZARS, co commissaire aux comptes titulaire et de Madame Odile COULAUD, co commissaire aux comptes suppléant arrivent à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Les salariés

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (225-102)

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société, étant rappelé que l'assemblée générale du 16 décembre 2011 a voté « contre » la proposition d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés.

Conclusion sur le rapport de gestion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à notre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relateront dans leur rapport général.

Si vous suivez nos propositions, nous vous invitons à voter en ce sens le texte des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GROUPE VIAL
S.A. au capital de 11 208 015 Euros
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles
ZE Les Playes – Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE SUR MER
483 340 121 R.C.S. TOULON

Tableaux financiers au 31 DECEMBRE 2011

| Tableau financier | Rub. | 31/12/2011 | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-------------|--------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Capital social | | 11 208 015 | 70 756 344,00 | 70 756 344,00 | 70 756 344,00 | 70 756 344,00 |
| Nombre d'actions ordinaires | | 11 208 015 | 9 434 179,00 | 9 434 179,00 | 9 434 179,00 | 9 434 179,00 |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Nombre maximum d'actions futures à créer | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Par conversion d'obligations | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Par exercice de droits de souscription | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Chiffre d'affaires hors taxes | | 6 905 052 | 6 296 399 | 6 356 521,00 | 8 811 543,00 | 4 169 177,00 |
| Résultat avant impôts, participation, dotation | | -15 410 479 | - 1 474 621 | -23 852 504,00 | 19 227 317,00 | 8 517 740,00 |
| Impôt sur les bénéfices | | -714 893 | - 20 926 | -23 681,00 | -10 227 171,00 | - 974 967,00 |
| Participation des salariés | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat après impôts, participation et dotation | | -30 480 997 | -5 695 365 | -61 468 812 | 9 541 925,00 | 8 911 638,00 |
| Résultat distribué | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 7 358 659,62 | 8 490 761,10 |
| Par action - résultat après impôts avant dotation | | -1,37 | - 0,15 | -2,53 | 3,12 | 1,00 |
| Par action - résultat après impôts et dotation | | -2,72 | -0,60 | -6,52 | 1,00 | 0,94 |
| Effectif moyen des salariés de l'exercice | | 36 | 36 | 34 | 34,00 | 30,00 |
| Montant de la masse salariale | | 2 189 808 | 1 392 820 | 1 296 924 | 1 356 309,00 | 1 115 959,00 |
| Cotisations sociales et avantages sociaux | | 995 983 | 719 764 | 660 778 | 865 904,00 | 577 349,00 |